

Rapport d'activité
de la Commission Locale de l'Eau

Année 2022

SOMMAIRE

1. ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU AVEC L'APPUI DU GSE	3
1.1. REUNIONS DE LA CLE ET DU BUREAU	3
1.2. LE GROUPE DE SUIVI ET D'EVALUATION DU SAGE (GSE)	4
1.3. LA STRUCTURE PORTEUSE, L'EQUIPE D'ANIMATION ET LES FINANCEMENTS.	4
2. INTER-SAGE GARONNE	5
2.1. LES SAGE ADJACENTS ET LES ETUDES PREALABLES DE SAGE	5
2.2. REUNION DE L'INTER-SAGE GARONNE	6
2.3. RESEAU DES ANIMATEURS DE SAGE DU BASSIN ADOUR-GARONNE	6
3. CONTEXTE DE TRAVAIL DE L'ANNEE 2022 : INDICATEURS PHYSIQUES	6
3.1. LES TEMPERATURES DE L'ANNEE 2022	6
3.2. L'EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE EN COURS DE L'ANNEE	7
3.3. LE PROFIL HYDROLOGIQUE DE LA GARONNE EN 2022	8
3.4. EVOLUTION DE L'ETAT QUALITATIF SUR LE PERIMETRE DU SAGE	9
4. APPROCHE TERRITORIALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE : TRAVAUX DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES, ACTIVITE REGLEMENTAIRE	11
4.1. LES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES PERMETTENT UNE DECLINAISON TERRITORIALE OPERATIONNELLE DU SAGE.....	11
4.2. APPROCHE TRANSFRONTALIERE AVEC LE VAL D'ARAN	11
4.3. COMMISSION 1 : GARONNE PYRENEENNE.....	13
4.4. COMMISSION 2 : GARONNE DE PIEMONT.....	13
4.5. COMMISSION 3 : GARONNE DEBORDANTE	15
4.6. COMMISSION 4 : GARONNE AGENAISE	16
4.7. COMMISSION 5 : GARONNE MARMANDAISE.....	18
4.8. COMMISSION 6 : GARONNE GIRONDINE	20
5. APPROCHES THEMATIQUES SUR L'ENSEMBLE DE LA VALLEE	20
5.1. ZONES HUMIDES ET SYNERGIES AVEC NATURA 2000	20
5.2. CHARTE GARONNE ET CONFLUENCES : GEMAPI GARONNE, DPF	24
5.3. INTEGRATION DES POLITIQUES DE L'EAU DANS LES POLITIQUES D'OCCUPATION DES SOLS ET D'AMENAGEMENT	27
5.4. GESTION QUANTITATIVE	28
5.5. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PROJET LIFE EAU&CLIMAT	30
5.6. LE GROUPE MIGRATEURS GARONNE (GMG) ANIME PAR LE SMEAG	32
5.7. VOLET QUALITE DES EAUX	33
6. CONSTRUCTION DU TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	35
7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION POUR FAIRE EMERGER UNE IDENTITE GARONNE	36
7.1. FAIRE EMERGER UNE IDENTITE GARONNE.....	36
7.2. COMMUNICATION AUTOUR DE L'IDENTITE GARONNE	37
7.2.1. <i>Site Internet</i>	37
7.2.2. <i>Twitter</i>	37
7.2.3. <i>Lettres d'information, guides, plaquettes et kakémonos.</i>	37
8. APPROCHE EVALUATIVE DE L'ACTIVITE 2022	38
8.1. ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS PRIORITAIRES	38
8.2. ANALYSE DE L'ANIMATION	42
8.3. ANALYSE DE L'ACTIVITE REGLEMENTAIRE DE LA CLE	43

L'année 2022 a été la deuxième année de mise en œuvre du SAGE et ceci a permis de consolider les modes de travail par entrée thématique d'une part et territoriale d'autre part. La mise en œuvre du SAGE s'appuie donc sur les 6 commissions géographiques. Aussi, la CLE rend des avis de compatibilité et de conformité (activité réglementaire) ce qui entraîne une forte activité sur la plupart des dossiers qui sont complexes, notamment concernant l'interdiction de destruction des zones humides, source potentielle de contentieux.

1. Activités de la CLE et du Bureau avec l'appui du GSE

1.1. Réunions de la CLE et du Bureau

La Commission Locale de l'Eau compte aujourd'hui 89 membres. Elle est responsable de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Son Bureau est composé de 31 membres, répartis comme suit : 18 membres représentant des collectivités, 9 représentants les usagers, 4 représentants de l'Etat et des administrations.

La CLE s'est réunie le 7 janvier 2022 pour une séquence d'installation suite aux élections départementales et régionales de 2021. M. Suaud en a été élu président et M. Gillé vice-président. Les présidents de commissions géographiques ont été désignés et la composition du bureau de la CLE ajustée.

Aussi, la CLE a examiné les modalités de travail et les moyens alloués pour la mise en œuvre du SAGE, en application du protocole d'accord signé en juin 2021 avec sa structure porteuse, le SMEAG. Enfin, le plan stratégique de retour à l'équilibre quantitatif adopté par le comité de bassin a été présenté par les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Sa déclinaison sur la Garonne, via une feuille de route « EPTB » a notamment associé les CLE concernées dans le cadre de l'Inter-SAGE Garonne.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 2 mars 2022, afin d'examiner le rapport d'activité 2021 puis la feuille de route 2022 de l'animation de la CLE. Le Bureau a fait un point d'avancement des actions en cours de mise en œuvre, notamment le projet LIFE Eau et Climat, la feuille de route gestion quantitative avec le volet GQ du SAGE, mais aussi la question de l'Identité Garonne.

Sa réunion du 8 juillet 2022 a permis de faire le point sur le budget 2022, de présenter tous les travaux des commissions géographiques (territorialisation du SAGE) ainsi que les projets thématiques (zones humides, eau-aménagement urbanisme, zones d'expansion des crues, LIFE Eau et Climat, étude transport solide) et la mobilisation de l'Inter-SAGE pour la rédaction de la feuille de route GQ. Les modalités de déroulement de la campagne de soutien des étiages de la Garonne ont été présentées ainsi que la journée migrants du 6 octobre.

Le 27 octobre 2022, le Bureau a pris connaissance des actualités de commission géographique et rendu un avis sur les travaux à conduire notamment concernant la coopération transfrontalière

et la question des plans d'eau. La phase I des travaux sur l'identité Garonne a été restituée ce qui a permis de définir les contours du travail à suivre. Il a fait le bilan du webinaire de lancement des travaux du LIFE Eau et Climat. En matière de gestion quantitative, le bilan de la campagne de soutien d'étiage a été partagé et EDF a présenté les liens eau-énergie en matière d'hydroélectricité. Il a également rendu son avis sur le schéma régional des carrières Occitanie.

1.2. Le groupe de suivi et d'évaluation du SAGE (GSE)

Afin d'assurer une concertation technique appuyée, le groupe de suivi de l'élaboration s'est réuni à trois reprises (janvier, avril, septembre). Il est composé des référents techniques des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, des Départements 31, 33, 47 et 82, du SMEAG, de l'Agence de l'eau, des DDT 31, 33, 47 et 82, des DREAL Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que de l'OFB. Le suivi technique assuré permet à la fois la validation technique des documents produits mais aussi leur co-construction par l'apport des expertises disponibles au sein de chaque structure qui y est représentée, avant leur examen par les instances de la CLE.

En 2022, le GSE s'est réuni notamment pour travailler sur le CCTP de l'étude conduite dans le cadre du projet LIFE Eau et Climat (disposition II.10 du SAGE). Il a aussi suivi la rédaction du volet GQ du SAGE et de ses articulations avec les autres outils en place (PTGA, PGE...). Il a aussi été mobilisé pour réaliser l'audit de l'Observatoire Garonne (qui porte le tableau de bord du SAGE), le suivi des travaux des commissions géographiques (déclinaison de la Charte Garonne confluences, priorisation d'animation et de gestion des zones humides, érosion...) ou l'organisation de la journée technique zones humides du mois de mai.

Il a travaillé sur les questions transfrontalières et de zones d'expansion des crues qui avaient fait l'objet de 2 stages.

Le calendrier de travail des instances est proposé par l'équipe d'animation de la CLE en concertation avec le groupe de suivi. Celui-ci prend en compte les délais de consultation des membres de la CLE et des objectifs de travail que s'est fixés la CLE.

1.3. La structure porteuse, l'équipe d'animation et les financements.

La CLE, bien qu'étant le Parlement local de l'eau dans une représentation démocratique élargie, n'est pas dotée de personnalité juridique et doit donc s'appuyer sur une collectivité territoriale ou un de leur groupement pour assurer la maîtrise d'ouvrage des études et de l'animation nécessaires à la mise en œuvre du SAGE : la structure porteuse (art. R212-33 du code de l'environnement).

C'est le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) qui est la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE, en application du protocole d'accord du 1^{er} juin 2021. Le SMEAG regroupe les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que les Conseils départementaux 31, 33, 47 et 82.

20 agents territoriaux constituaient l'équipe du SMEAG en 2022. Des réunions entre le Président de la CLE et le Président du SMEAG ont permis de préciser les orientations à suivre pour l'année 2022, notamment dans le cadre des négociations budgétaires avec les financeurs et les Collectivités.

Afin d'assurer ces missions, une équipe projet a été affectée à l'animation des travaux de la CLE. L'équipe projet ainsi constituée est coordonnée par un chef de projet et a mobilisé 6,75 ETP en 2022 (8,3 ETP au prévisionnel 2022) :

- Chargés de mission biodiversité/zones humides : 0,85 ETP
- Chargé de mission eau aménagement urbanisme : 1 ETP
- Chargé de mission charte Garonne et confluence : 1 ETP
- Chargé de mission GQ : 0,5 ETP
- Chargé de mission LIFE Eau et Climat : 1 ETP
- Chargée de mission qualité des eaux : 0,2 ETP
- Chargé de mission Identité Garonne : 0,1 ETP
- Responsable de l'Observatoire Garonne : 0,5 ETP
- Technicien SIG : 0,5 ETP
- Assistante de projet : 0,35 ETP
- Fonctions supports (direction, finances, communication) : 0,75 ETP
- 2 stages de 5 mois, portant sur la coopération transfrontalière et les zones d'expansion des crues

L'année 2022 a été marquée par des mouvements et des prises de poste et quelques absences dues au contexte sanitaire, ce qui explique l'écart par rapport au prévisionnel (-1,55 ETP).

Toute l'équipe du SMEAG est également associée à la préparation de travaux lors de réunions projet internes et participe aux réunions de la CLE et de ses instances (CLE, Bureaux, groupes thématiques, GSE...) en tant que de besoin mais aussi pour la gestion financière et administrative du projet.

En 2022, les postes affectés à l'animation du SAGE ont été financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 70% pour 4,15 ETP, 50% pour 1,6 ETP et 1 ETP à 25% (complément LIFE) par le biais d'une convention annuelle. Aussi, 1 ETP a été financé à 55% par l'Europe (LIFE).

Les études et les actions de communication sont quant à elles financées à 40% TTC par l'Agence de l'Eau. Un complément de financement est recherché dans le cadre de programme européens (LIFE, FEDER) ...

L'auto-financement du SMEAG est assuré via les cotisations de ses 6 Collectivités membres après inscription aux budgets du Syndicat.

2. Inter-SAGE Garonne

2.1. Les SAGE adjacents et les études préalables de SAGE

Les SAGE adjacents au SAGE Vallée de la Garonne sont les suivants :

- approuvés : Ciron, Nappes Profondes de Gironde, Leyre, Estuaire de la Gironde, Hers-Mort-Girou, Dropt
- en élaboration : Bassins versants des Pyrénées Ariègeoises (CD09), Neste et Rivières de Gascogne (CD32)

2.2. Réunion de l'Inter-SAGE Garonne

L'Inter-SAGE Garonne a été installé par la CLE en décembre 2016 et ce dispositif a été inscrit dans l'arrêté d'approbation du SAGE de juillet 2020. Sa composition est précisée dans les règles de fonctionnement de la CLE. L'Inter-SAGE Garonne rassemble les 31 membres du Bureau de la CLE auxquels sont associés les Présidents des CLE des SAGE adjacents.

Les CLE adjacentes ont été mobilisées pour contribuer à la rédaction de la feuille de route GQ Garonne (réunion technique en février 2022 puis réunion bilatérales).

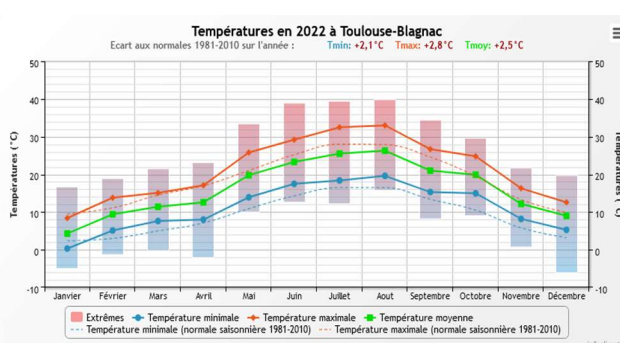
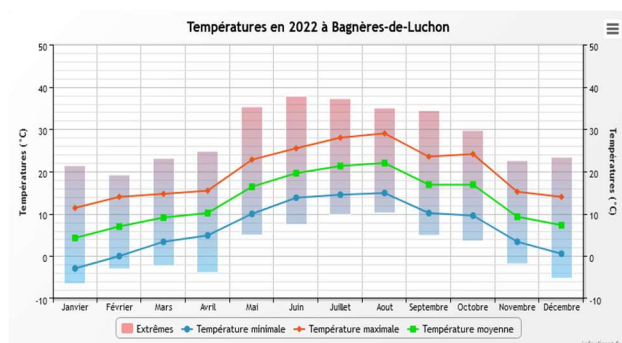
2.3. Réseau des animateurs de SAGE du bassin Adour-Garonne

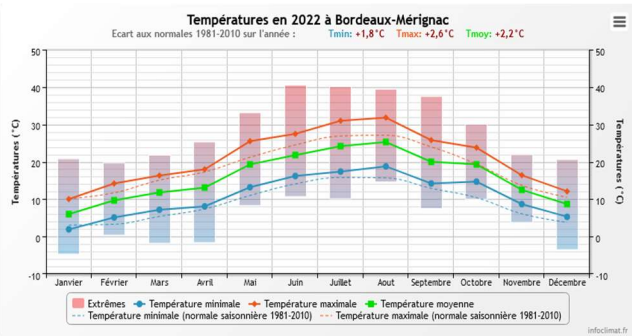
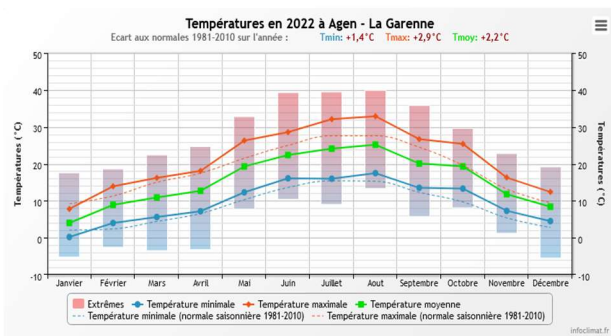
Afin de promouvoir un échange de bonnes pratiques et une structuration du réseau des animateurs de SAGE Adour-Garonne, des échanges réguliers ont lieu entre les animateurs de SAGE du bassin Adour-Garonne : déroulement des enquêtes publiques ; mise en place de tableaux de bord ; CCTP d'études... C'est dans ce cadre qu'une participation au séminaire national des SAGE organisé par le Ministère sur 3 jours en octobre 2022 a permis de présenter les actions conduites sur le SAGE Garonne et des échanges avec les homologues animateurs.

3. Contexte de travail de l'année 2022 : indicateurs physiques

Il s'agit ici de dresser le panorama hydrométéorologique de l'année 2022 et faire ressortir les grandes tendances et les faits marquants de l'année 2022. Il sera abordé 4 aspects : l'évolution des températures et leurs rapports avec les normales, l'évolution de la pluviométrie par grandes saisons, le profil hydrologique de l'année et l'aspect qualitatif avec le suivi de l'état des stations qualités existants sur le périmètre du SAGE.

3.1. Les températures de l'année 2022

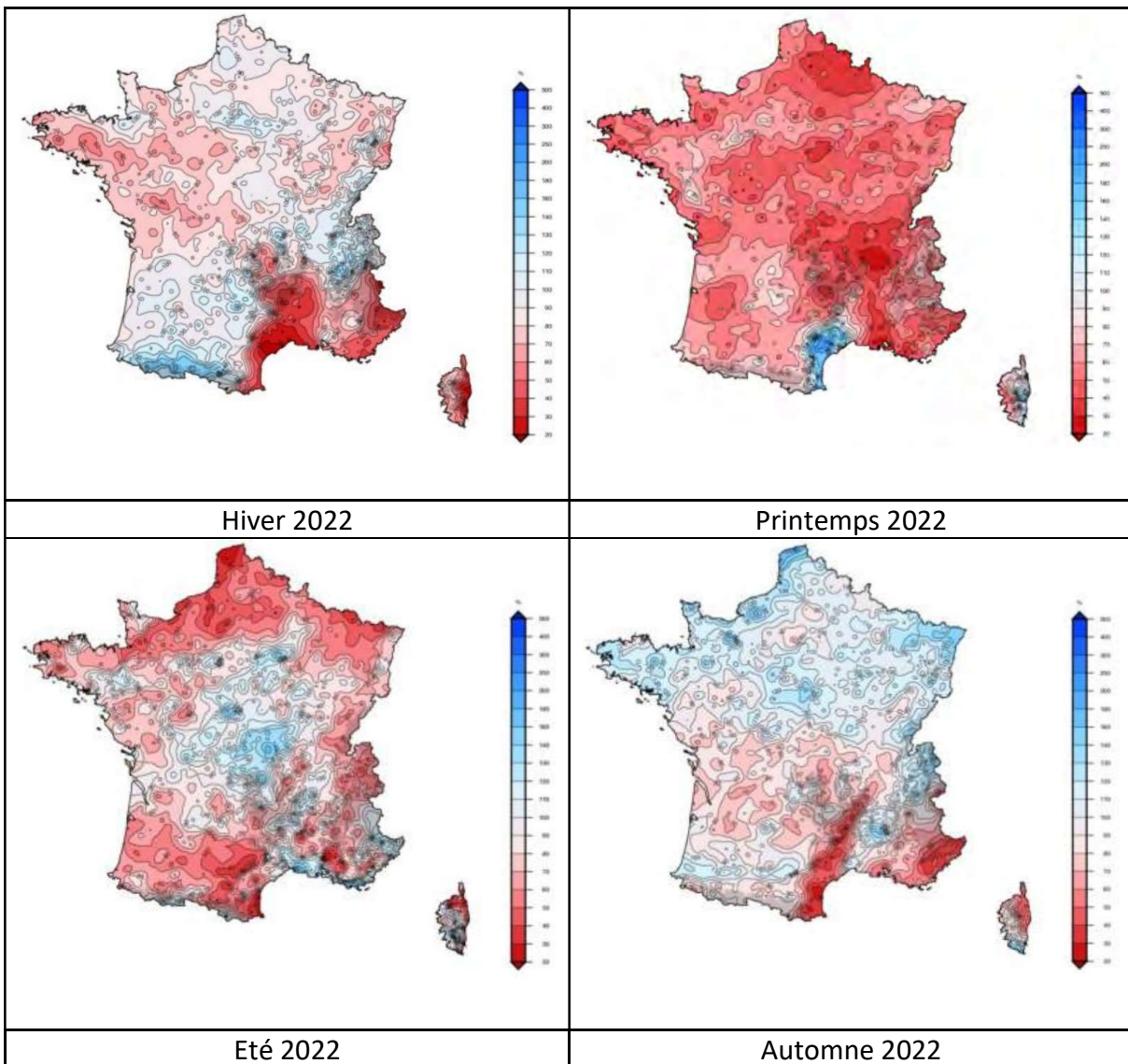




En 2022, les températures ont été de façon globale supérieures aux normales de saison sur l'ensemble de l'année. Lors d'une période s'étalant du mois de mai au mois de décembre, les maximales relevés ont été supérieures de 4 degrés aux normales (1981-2010). Des pics de chaleur extrêmes (canicules) ont été relevés au mois de juin-juillet-août avec des maximales proche de 40°. Globalement, sur l'ensemble du bassin (de Bagnères de Luchon à Bordeaux en passant par Toulouse et Agen), l'année 2022 aura été exceptionnelle sur le plan météorologique.

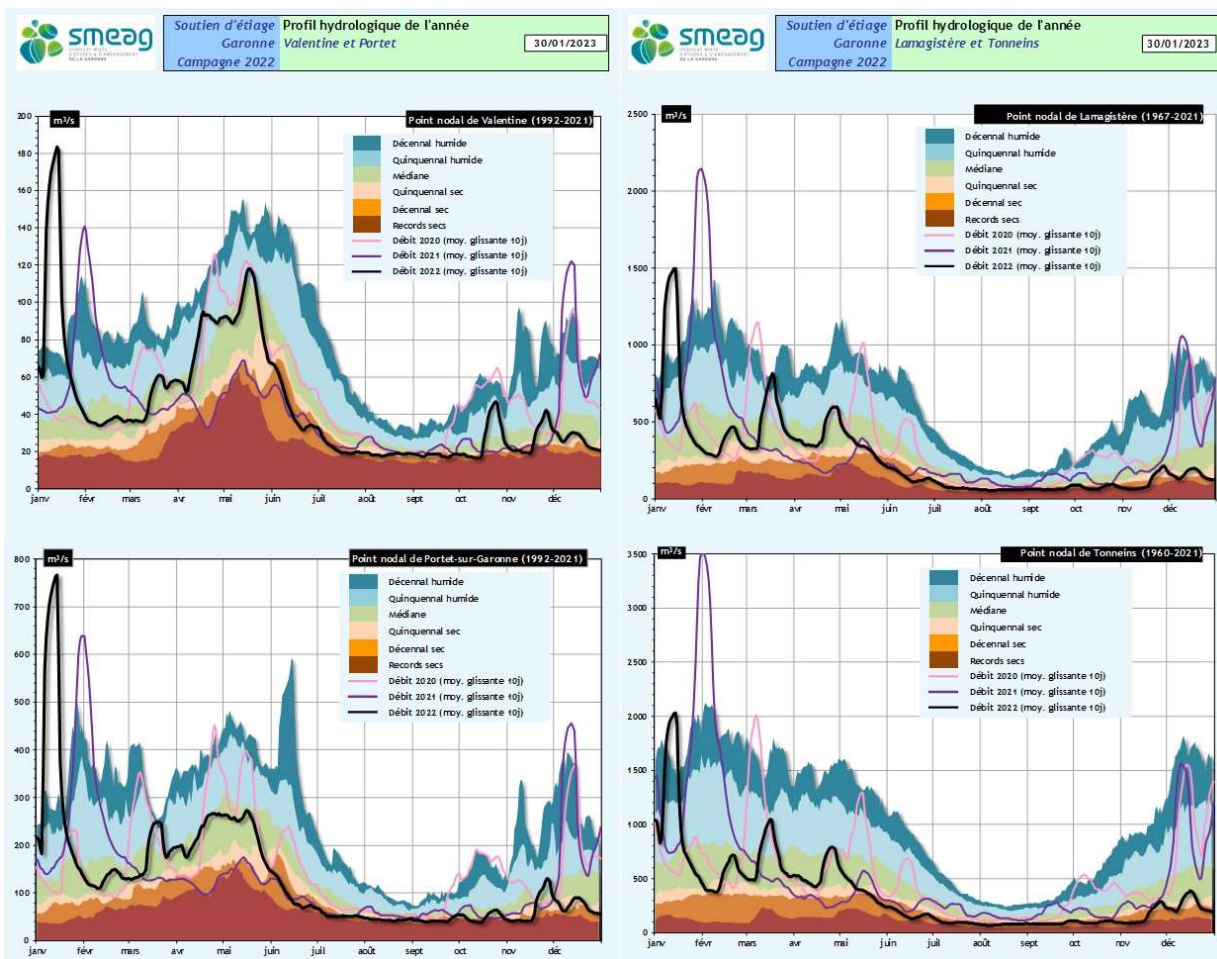
3.2. L'évolution de la pluviométrie en cours de l'année

Par rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des cumuls des précipitations :



La pluviométrie a été très hétérogène en 2022. En effet, selon les saisons, les cumuls pluviométriques ont fluctué. Durant l'hivers 2022, les précipitations ont été proches des moyennes saisonnières sauf sur les Pyrénées où on a pu relever 30% de plus que les références. Le printemps et l'été ont été les plus secs rencontrés de ces 30 dernières années cumulant des périodes caniculaires et des sécheresses marquées. Pour ces deux saisons, les déficits ont été de l'ordre de 50% sur l'ensemble de la période et sur l'ensemble du Grand Sud-ouest. Cette tendance a perduré en automne puisque nous pouvons relevés des déficits de l'ordre de 20 à 30%. L'année 2022 auront donc été exceptionnelle cumulant sécheresses hydrologiques sévères et périodes caniculaires multiples

3.3. Le profil hydrologique de la Garonne en 2022



Les graphiques ci-dessus montrent aux points nodaux de Valentine, Portet-sur-Garonne, Lamagistère et de Tonneins, la tendance hydrologique de l'année 2022 (la courbe noire) comparée aux différentes valeurs statistiques de la chronique contemporaine des trente dernières années (1991-2020).

Après des régimes hydrologiques automnaux et hivernaux 2021 fluctuant entre la médiane et l'abondance, les fortes précipitations de janvier ont remonté les débits en Garonne amont bien au-dessus de l'année décennale humide. Ils se sont ensuite maintenus autour de la médiane jusqu'aux premières canicules de mai-juin accélérant la fonte d'un manteau neigeux abondant. À la fin mai les débits ont chuté rapidement pour atteindre à la mi-juin une tendance décennale sèche partout en Garonne.

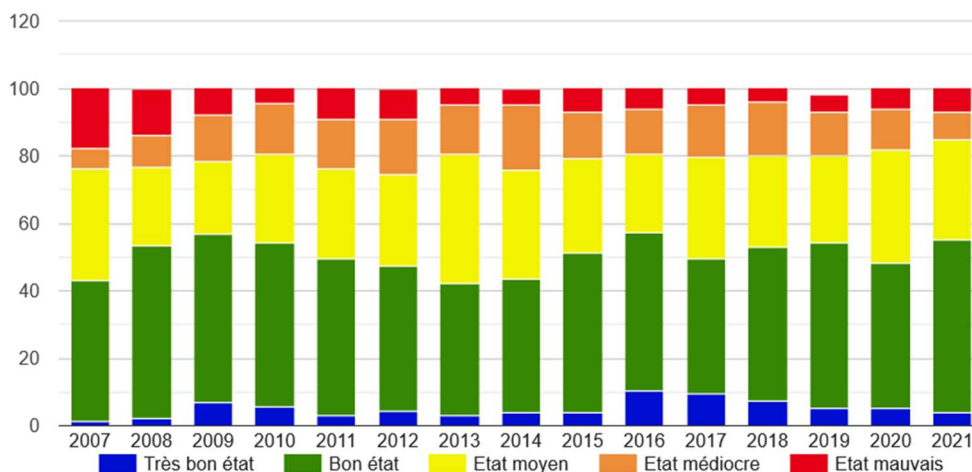
Les plus faibles débits en Garonne aval peuvent s'expliquer en partie par la faiblesse des apports en provenance des bassins du Tarn-Aveyron et du Lot sans qu'il ne soit possible à ce stade de déterminer la part due à la sécheresse et celle due à une possible moindre activité hydroélectrique sur les complexes Lot-Truyère et du Pouget (Tarn).

L'hydrologie estivale et automnale s'est situé autour des records secs partout en Garonne, à l'exception de Valentine où les débits sont restés autour de la décennale sèche.

3.4. Evolution de l'état qualitatif sur le périmètre du SAGE

Analyse de l'évolution de l'état des stations de mesure en pourcentage (année 2021, dernière année de données disponibles à part pour le paramètre biologique). Les données qualitatifs représentés ici sont issus des données de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Elles représentent le pourcentage de stations selon l'état de référence de la station par rapport au paramètre analysé.

- Etat physico-chimique global :

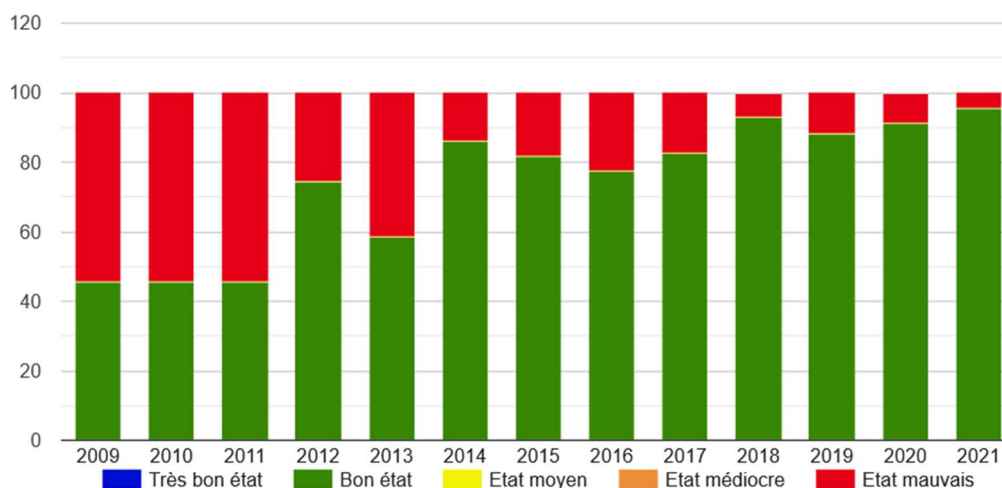


Concernant l'Etat physico-chimique global en 2021, la répartition du statut des différentes stations a évolué par rapport aux pourcentages de 2020 à savoir :

- Une légère augmentation du statut "mauvais état" passant de 6 à 7%,
- Une baisse de l'"état médiocre" passant de 12 à 8%,
- Une baisse de l'"état moyen" passant de 33 à 29%,
- Une augmentation du "bon état" passant de 42 à 51%,
- Une baisse du "très bon état" passant de 5 à 4%.

On peut noter, quand même, une augmentation du nombre de stations en "bon état" (regroupant les statuts "très bon" et "bon") par rapport à 2020 puisque l'on passe de 48 à près de 55% des stations en bon état. Il est aussi important de préciser que, depuis l'année 2007, l'état des stations par rapport à ce paramètre est assez fluctuant.

- Etat chimique global



Concernant l'état chimique global en 2021, la répartition du statut des différentes stations a continué sa progression vers un meilleur état puisqu'il n'y a que 4% des stations en mauvais état. On peut noter, quand même, une augmentation continue du nombre de stations en bon état depuis les années 2010 puisque l'on passe de 45% en 2011 à plus de 95% en 2021.

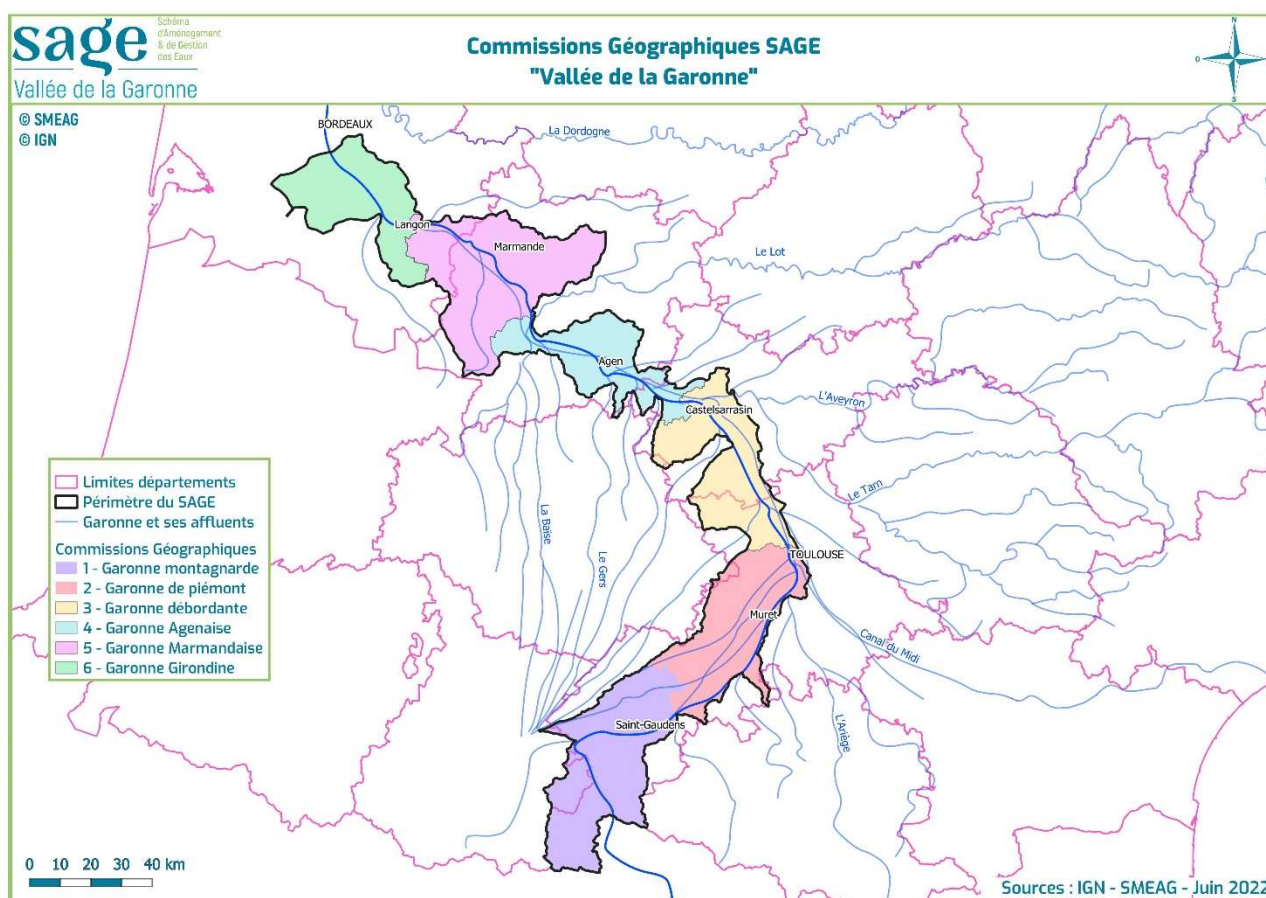
En conclusion : Le contexte hydrométéorologique en 2022 a été essentiellement marqué par les périodes de canicules répétitives et surtout par une sécheresse hydrologique historique. Des débits très rarement atteints durant les 30 dernières années ont été signalés. Des problématiques jamais rencontrées jusqu'à présent ont dû être gérées (eau potable, température de l'eau, crise se prolongeant jusqu'en novembre). Cet épisode a été notable puisque d'ampleur géographique importante (France entière). Cela montre que ces épisodes de sécheresses sévères ont maintenant un caractère régulier et de plus en plus prononcés. Ils doivent donc faire l'objet d'une prise en compte encore plus importante dans les politiques de gestion de la Garonne.

4. Approche territoriale de la mise en œuvre du SAGE : travaux des commissions géographiques, activité réglementaire

4.1. Les commissions géographiques permettent une déclinaison territoriale opérationnelle du SAGE

En application des principes de mise en œuvre validé par la CLE, chacune des 6 commissions géographiques du SAGE sera mobilisée pour assurer une traduction opérationnelle territorialisées des dispositions. Chaque commission est présidée par un élu membre du Bureau de la CLE et animée par le référent territorial désigné dans les services assistés par un binôme.

Ce référent territorial est également le correspondant de la DDT concernée pour l'instruction des dossiers réglementaires soumis à l'avis de la CLE.



4.2. Approche transfrontalière avec le Val d'Aran

Le travail sur le volet transfrontalier est suivi par M. Alain FRECHOU, Président du Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA) et de la Commission Géographique 1. Les référents territoriaux sont : Daniel ROCHE et Vincent CADORET.

Pour lancer cette future coopération un diagnostic partagé a été réalisé en 2022 avec l'appui d'un stagiaire. Le fruit de cette étude a été présenté et validé par le Groupe de Travail Transfrontalier le 25 août 2022 à Viehla en Espagne.



MASTER 1 Mention GAED
Parcours GEMO
Mémoire de stage 2021 - 2022

Réactivation de la coopération transfrontalière pour la gestion de la Garonne

14 Décembre dans le Val d'Agen-Gaillac, 2022, Lucan Valenzuela

Valenzuela, Lucas
Soutenu le 02/09/2022

Sous la direction de : Vincent Cadoret
Tuteur de stage : Roche Daniel
Enseignante-référente : Feltier Anne

Les échanges du GT transfrontalier ont été l'occasion de partager et renouveler l'intérêt commun de travailler en étroite collaboration autour de six axes majeurs :

- L'amélioration des connaissances sur le transport solide sur la Garonne et ses affluents (disposition I.3 du SAGE). Il s'agit de suivre la future étude réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE évoquée en COPIL PPG du SMGA du 27 janvier. Cette étude permettra de tisser des liens entre les structures et mieux connaître le système du fleuve.
- Le risque d'inondation en lien avec l'aménagement du territoire. Dans les secteurs déjà urbanisés, l'intérêt sera de réduire les risques en encourageant la résilience. Ce travail se fera à travers des campagnes de sensibilisation mais aussi sur la mise en place d'un plan de gestion de crise d'inondation partagé.
- Le partage de connaissance. L'idée est de favoriser les échanges d'expériences et les connaissances dans tous les domaines d'intervention et de compétences des structures membres de la future commission transfrontalière.
- La sensibilisation et communication. Les thèmes seront principalement le changement climatique, la protection et valorisation de l'eau et les milieux aquatiques.
- Le tourisme et la valorisation du fleuve. Il s'agit ici de proposer une offre touristique en lien avec l'identité du fleuve et ses habitants. Ceci doit contribuer à l'émergence d'un sentiment d'appartenance et de lien avec la Garonne.
- Gestion hydraulique : ce dernier axe de travail sera à traiter au sein d'une instance spécifique réunissant les principaux acteurs concernés, dont EDF gestionnaire du Plan d'Arem.

Fin 2022 le travail technique se poursuit avec l'écriture itérative d'un plan d'action et un calendrier prévisionnel. Cet exercice devra se poursuivre jusqu'au premier semestre 2023.

4.3. Commission 1 : Garonne Pyrénéenne

La commission géographique 1 est présidée par M. Alain FRECHOU, Président du Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA). Le référent territorial est : Vincent CADORET appuyé par Daniel ROCHE.

Le travail sur cette commission géographique est en lien fort avec l'approche transfrontalière et la mise en œuvre du PTGA et l'action du SMGA, compétent GEMAPI, y compris sur la Garonne, qui a lancé une étude globale milieux aquatiques/inondations en vue de l'établissement concomitant d'un PPG et d'un PAPI qui sont en cours de validation

Sur cette commission géographique, la bonne articulation des différentes démarches conduites reste un enjeu que les acteurs locaux de la CLE gardent à l'esprit dans la mise en œuvre des actions.

A noter que dans le cadre de la définition d'une stratégie zones humides commune sur le territoire du PTGA, des travaux ont été menés avec le conseil départemental de la Haute-Garonne et les SAGE adjacents (NRG et BVPA). Ce travail est développé dans la partie zones humides 5.1.

4.4. Commission 2 : Garonne de piémont

La commission géographique 2 est présidée par M. Jean-Michel FABRE, Président du SMEAG. Le référent territorial est : Maxime PANTAROTTO appuyé par Vincent CADORET et Daniel ROCHE.

En 2022, deux COTECH ont été organisés sur cette commission. Lors du premier COTECH, les partenaires locaux ont pu partager les enjeux et les perspectives de travail sur ce territoire. Plusieurs démarches de PPG lancées par le SMGALT et TM permettent de structurer le travail sur la GEMAPI même si les relations sont encore inabouties avec l'Hers et à l'aval de la métropole. La CLE a participé aux COTECH des PPG Garonne moyenne du SMGALT et Garonne amont du SMGA en appuyant notamment la question de la dynamique sédimentaire soulevée par les partenaires de la CG2. La CLE a aussi participé à diverses réunions de la RNR Confluence Garonne Ariège et de l'ENS du ramier de Palaminy. Le travail collégial autour du PAPI de l'agglomération toulousaine labellisé sur la période 2021-2024 est salué par les partenaires. Dans le cadre de la refonte de l'Observatoire Garonne prévue par une disposition du SAGE, le SMEAG est également porteur d'une action sur l'Observatoire des inondations de la Garonne qui débutera en 2023 (déployée en parallèle sur le PEP Garonne Girondine). La CLE participe également au groupe de concertation du PAPI avec les acteurs de l'aménagement dans le cadre de sa démarche E.A.U.

Le second COTECH s'est concentré sur l'orientation thématique de l'animation de cette commission sur l'adaptation au changement climatique. En s'appuyant sur plusieurs entretiens avec les porteurs de plan climat du corridor fluvial, une stratégie de priorisation a déterminé que le territoire le plus mature en matière d'adaptation était la CG2. A la demande de M. Lajous, membre du bureau de la CLE, le sujet de l'érosion des sols a été retenu pour faire l'objet d'une réunion de sensibilisation en commission plénière le 19 octobre. L'ordre du jour de l'évènement a été complété pour traiter le sujet des ruissellements urbains afin de ne pas stigmatiser la profession agricole et tenir compte des disparités amont/aval.



La commission plénière a réuni 37 participants. Plusieurs interventions dont celle de M. Sarthou, spécialiste de l'agriculture de conservation des sols ont nourri les échanges avec la salle. Cette présentation a permis à la CLE d'expliquer l'importance des pratiques culturales dans le processus d'érosion. Au-delà de l'amélioration des connaissances pour compléter la couche SIG déjà disponible sur les territoires sujets à l'érosion, des solutions éprouvées ont été présentées par des agriculteurs. Ce dispositif pourrait être étendu à d'autres commissions intéressées (CG3 notamment) et consolidé avec le groupe thématique qualité du SAGE.

En parallèle, plusieurs événements ponctuels ont été assurés par l'équipe du SAGE : animation d'un atelier lors des rencontres Inter-LIFE organisées par Toulouse Métropole, co-organisation de l'assemblée générale du projet LIFE Eau&Climat avec Météo-France au Bazacle, animation stand au village de l'eau Odissy...

Sur les synergies eau & urbanisme :

- Participation au comité de suivi du Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales de la métropole. Une stratégie ambitieuse a été présentée aux partenaires extérieurs dont le SMEAG afin de les tenir informés de l'état d'avancement de la démarche. La CLE encourage le déploiement de démarches similaires.
- Un accompagnement technique du PETR Pays Sud Toulousain pour la révision du SCoT a été mené. Cela a permis de sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux de l'eau et de contribuer à l'écriture du Pré-Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Malgré le fait que la structure porteuse du SAGE ne soit pas reconnue Personne Publique Associée, le PETR a intégré la collectivité, au titre de l'animation du SAGE, dans le COTECH d'élaboration du SCoT. Ce travail a également été le moyen d'amener les élus à s'engager dans la signature de la charte Garonne et confluences.

Un avis technique sur le document « Etat Initial de l'Environnement » a également été communiqué au PETR afin d'améliorer l'intégration de l'eau dans leur projet de territoire.



sage
Schéma
d'aménagement
à l'échelle
du Sud
Vallée de la Garonne

AVIS TECHNIQUE SUR L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – PIECE DU SCOT PAYS SUD TOULOUSAIN

Février 2022

Avec les soutiens technique et/ou financier de :



4.5. Commission 3 : Garonne débordante

La commission géographique 3 est présidée par M. Alain BELLOC, Vice-président du CD82, membre du SMEAG. Le référent territorial est : Cédric TREGUER appuyé par Cécile PASQUIER (2022)

En 2022, le COTECH de la commission géographique a été réuni à de nombreuses reprises pour définir une stratégie d'action de la GEMAPI sur les bassins versants garonnais. La volonté d'articuler gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été notre objectif pour élaborer cette stratégie. En fin d'année, les six communautés de communes disposant de la compétence GEMAPI sur ces bassins versant se sont engagées dans une démarche commune en trois volets :

- L'élaboration d'un plan pluriannuel de gestion (PPG) et d'un programme d'étude préalable (PEP) à un PAPI ;



- L'élaboration d'un PPG sur les affluents de la Garonne ;
- La définition d'une gouvernance adaptée aux besoins du territoire.

Ces engagements se sont concrétisés le 13 décembre avec la signature d'une charte d'engagement et de deux conventions par les présidents ou représentant élus de communautés de communes.

De gauche à droite :

Assis : M. Hugues Samain (Vice-Président GEMAPI de la communauté de communes Terres des confluences) ; Mme Marie-Claude Nègre (présidente de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne) ; M. Pascal Benoit (Vice-Président GEMAPI de la communauté de communes des deux rives) ; Mme Berly (Vice-Présidente GEMAPI de la communauté d'agglomération du Grand Montauban) ; M. Hugo Cavagnac (Président de la communauté de communes du Frontonnais) ; M. Jacques Lamarque (Vice-Président GEMAPI de la communauté de communes des Hauts Tolosans)

Debout : M. Franck Solacroup (Directeur de la délégation de l'AEAG) ; M. Arnaud Sorge (Sous-Préfet de Castelsarasin) ; M. Allain Belloc (Président de la Commission Garonne débordante de la CLE, Vice-Président du CD82).

En mai 2022, s'est tenue une journée zones humides le 17 mai 2022. Cette journée a permis de rassembler de nombreux acteurs du territoire de Garonne débordante mais aussi de l'ensemble du SAGE. Environ 70 personnes ont suivi différentes présentations, une table ronde sur l'articulation des politiques zones humides à différentes échelles et ont participé à une visite de terrain l'après-midi (Journée présentée dans la partie zones humides – partie 5-1)

Lors de cette journée, la charte Garonne et confluences a été signée par le SYGRAL (syndicat de gestion des rivières de l'Astarac et de la Lomagne) après sa présentation. Nous avons mis l'accent sur l'enjeu de restaurer les milieux remarquables que sont les confluences.

Au niveau de l'activité réglementaire, quatre dossiers d'autorisation ont été instruits techniquement

- Renouvellement de l'autorisation de prélèvement en Garonne et augmentation des débits prélevés (Montech). Ce dossier a été jugé conforme et compatible avec le SAGE.
- Demande de mise en arrêt définitif d'exploitation d'une canalisation de transport de gaz naturel (projet Montech). Ce dossier a été jugé conforme et compatible avec le SAGE.
- Demande de mise en arrêt définitif d'exploitation d'une canalisation de transport de gaz naturel (projet Moissac). Ce dossier a été traité avant la consultation officielle. Nous avons demandé que soient intégrées au projet des mesures de compensation du fait des zones humides détruites par les travaux.
- Le projet d'implantation de la zone d'aménagement concerté du Mail Tolosan à Merville. Ce dossier a été traité avant la consultation officielle. Nous avons demandé de prendre en compte la règle 2 du SAGE et de mesurer le débit de fuite initial.

Sur les synergies eau & urbanisme :

- Une note d'enjeux Inter-SAGE réalisée avec le SAGE Hers-mort-Girou a été communiquée au SCoT Nord Toulousain dans le cadre de la révision du document. Les échanges techniques ont permis de convenir de l'organisation d'une journée spécifique aux enjeux de l'eau et l'environnement début 2023. Cette journée sera à destination des élus et techniciens et aura vocation à aider les élus à placer l'eau au cœur du projet de SCoT.



4.6. Commission 4 : Garonne agenaise

La commission géographique 4 est présidée par M. Paul VO VAN, Conseiller Départemental du Lot-et-Garonne et élu au SMEAG, qui, suite aux élections départementales a succédé à Monsieur Raymond GIRARDI. La référente territoriale est : Claire BOSCUS appuyée par Mathieu BEAUJARD

Cette commission a été la première à bénéficier d'une animation territoriale spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition I.14 du SAGE "Vallée de la Garonne" sur la définition d'une stratégie zones humides. Les travaux débutés dès fin 2019 avec le comité technique se sont

finalisés en début d'année 2021 avec la validation de la stratégie zones humides par la commission géographique le 3 février. Cette commission géographique a permis également de faire le point sur les actualités du territoire.

Un travail a été mené avec le CEN Nouvelle-Aquitaine pour l'acquisition d'une parcelle à la confluence Garonne/Séoune, parcelle présentant des enjeux biodiversité et zones humides. Une rédaction d'une note sur les enjeux zones humides du SAGE et l'intérêt de mobiliser le levier de la maîtrise foncière a été rédigée pour appuyer le projet du CEN. Un rendez-vous à Agen a été organisé avec le CEN, la SAFER, le SMEAG et un agriculteur pour négocier cette acquisition. Cette parcelle étant classée en site Natura 2000 de Garonne, cet accompagnement a été fait également à ce titre, et ceci en lien avec l'engagement de l'agriculteur dans une mesure agro-environnementale et climatique (M.A.E.C) de conversion de culture en prairie sur celle-ci. L'acquisition a été finalisée courant 2022.

Au niveau de l'activité réglementaire, cinq dossiers d'autorisation ont été instruits techniquement et jugés conforme et compatible avec le SAGE :

- Le projet de la rocade ouest d'Agen avec traversée de la Garonne (dossier reçu en 2021 et suivi du projet en 2022 suite à des modifications au sein du projet) – dossier ayant fait l'objet de nombreux échanges avec l'agglomération d'Agen et les services de l'Etat (voir partie zones humides)
- Le curage de la Baise par le département
- L'aménagement de zones d'expansions de crues relatives au projet de PAPI du Bruilhois
- Le projet d'extension d'une gravière à Damazan
- Le projet d'extension de carrière à Aiguillon

Une contribution au porté à connaissance de l'Etat pour le PLUi de l'Albret et du SCOT du Pays de l'Agenais a été réalisée en début d'année 2022 ainsi que des données ont été fournies pour la révision du PLUi de la communauté des communes du Confluent et Coteaux de Prayssas (CCCCP) en juin 2022.

Une des actualités de cette commission géographique, comme pour les commissions géographiques aval de la Garonne Marmandaise et Girondine, a été la poursuite des concertations mise en place pour le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a été initié en 2019 dans le cadre de l'animation du volet zones humides du SAGE. En 2021 puis 2022, plusieurs réunions de concertation à travers des groupes de concertations territorialisés (GCT) ont eu lieu dont 3 réunions de concertations territorialisées et plusieurs réunions spécifiques avec les acteurs agricoles et populoles sur le territoire de la commission.

Les PPG sur le territoire ont également été suivis comme celui des coteaux de Serres au Nord de l'Agglomération Agenaise.

En avril 2022, la région Occitanie a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à lutter contre la pollution plastique dans les cours d'eau. Nous nous sommes saisis de cette opportunité pour bénéficier de financement pour développer le projet de récupération des déchets flottants au niveau du barrage hydroélectrique de Golfech initié en 2021 avec EDF. Le dossier déposé a été retenue par la Région car il permet d'améliorer la connaissance sur la quantité et la typologie des déchets flottants, et il prévoit la mise en place d'un travail de sensibilisation en s'appuyant sur des acteurs qualifiés.



**AVIS TECHNIQUE SUR LE PLAN
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE DU
PLU DE L'ALBRET COMMUNAUTE**

FEVRIER 2022



Sur les synergies eau & urbanisme :

Un avis technique a été communiqué à la Communauté de Communes de l'Albret Communauté sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

L'élaboration du Projet de Territoire de Gestion des Eaux porté par le syndicat du bassin versant des deux Séounes est également suivi avec la participation à l'ensemble des comités techniques, de la transmission de données et de l'appui à la rédaction de marchés publics.

4.7. Commission 5 : Garonne marmandaise

La commission géographique 5 est présidée par M. Jacques BILIRIT, Président de Val de Garonne Agglomération et Vice-président du Conseil départemental du Lot-et-Garonne. Le référent territorial est : Mathieu BEAUJARD appuyé par Claire BOSCUS.

Valorisation de la stratégie zones humides :

Un gros travail de concertation avait été mené en 2021 sur cette commission dans le cadre de la définition de la stratégie zones humides.

La commission géographique du 13 décembre 2021 avait permis de valider les résultats de la méthode établie initialement sur la commission de la Garonne Agenaise et de l'adapter en concertation avec les acteurs locaux pour prendre en compte les spécificités du territoire.

En 2022, l'animation territoriale a permis de valoriser ces résultats auprès des acteurs du territoire notamment dans le cadre des suivis des différents PPG des structures GEMAPI. L'étude a ainsi été valorisée auprès de plusieurs syndicats notamment auprès du :

- Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Avance et de l'Ourbise et des bassins associés dans le cadre de l'élaboration de leur PPG sur les affluents de la Garonne.
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Trec Gupie Médier (SMATGM), avec une présentation devant les élus du syndicat le 1^{er} mars des actions dans le cadre du SAGE, dont la stratégie zones humides définie sur le territoire. Cette intervention a également permis de présenter la politique N2000 menée sur la Garonne notamment le projet en cours d'extension du périmètre.
- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) avec le PPG des bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule.

L'objectif de cette valorisation est que les syndicats et autres acteurs prennent cet outil en main pour ensuite décliner leur stratégie opérationnelle sur les zones humides et ainsi encourager la mise en place d'actions concrètes de restauration/préservation des zones humides.

A noter également sur ce territoire le suivi de deux PPG zones humides dont le PPG zones humides sur la commune de Fourques du Garonne lancé en 2021, PPG porté par le syndicat de l'Avance et de l'Ourbise. Un autre PPG, en lien avec l'activité réglementaire a également été suivi, PPG porté par le SMATGM sur le Caubon.

Le référent territorial a participé au total à une dizaine de réunions sur le territoire (en présentiel ou en visio) pour suivre les comités techniques et de pilotage de ces plans d'actions.

Un comité technique organisé en 2022 autour d'une étude "plan d'eau" :

Suite à la proposition de l'ANEB de devenir un territoire pilote pour le déploiement et l'amélioration de l'inventaire national des plans d'eau, l'équipe du SAGE, a proposé de réaliser ce travail, en partenariat avec l'IEGDD, sur la commission géographique de la Garonne Marmandaise. Ce travail s'inscrit dans la disposition I.2 du SAGE « Prioriser les secteurs sur lesquels il s'avère nécessaire de réaliser un inventaire des retenues et plans d'eau dont la taille est supérieure ou égale à 1000 m² ». Pour mener à bien ces travaux une subvention de l'Etat de 10 000€ a été obtenue.

Ce comité technique organisé le 28 septembre février a permis de présenter la feuille de route de la gestion quantitative, l'étude plan d'eau et ses objectifs. Un travail technique a été mené à partir des indicateurs disponibles de la stratégie zones humides pour définir au sein de la commission le bassin versant test ; le Caubon. Suite à ce comité technique il a été décidé d'élargir le secteur d'étude à deux autres bassins dont la Gupie pour avoir une plus grande variété de plans d'eau qui feront en 2023 l'objet d'inventaires/diagnostics terrain.

Autres projets suivis :

Comme pour 2022, plusieurs projets d'envergure ont été accompagnés par l'équipe d'animation du SAGE en 2023 sur la Garonne Marmandaise.

Dans le cadre du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne (V3G), afin de s'assurer de l'intégration des enjeux du SAGE, l'équipe d'animation a suivi la 3^{ème} phase à savoir l'élaboration du Document d'Orientations de d'Objectifs (DOO). Dans ce cadre plusieurs ateliers ont été organisés dans le Marmandais avec la participation aux ateliers organisés le 28 mars et le 10 mai sur plusieurs thèmes dont la préservation des milieux naturels et de la biodiversité et l'agriculture.

Concernant le volet inondation l'équipe du SAGE a suivi les études en cours pour la mise en place d'un PAPI complet sur la Garonne Marmandaise. Les avancés de ce dossier ont été présentés lors des deux comités techniques organisés avec les partenaires en 2023 en février puis en septembre. Dans le cadre de la définition de la stratégie plusieurs ateliers ont été organisés en 2023. Le référent territorial a participé aux ateliers du 19 octobre organisés à Saint-Pardoux du Breuil.

Comme pour 2022 l'équipe du SAGE a suivi le développement du projet RAMAGE (infiltration de l'eau du canal dans la nappe de la Garonne) du Plan de Gestion Etiage (PGE), projet qui concerne principalement la commission géographique de la Garonne Marmandaise mais également la commission Agenaise (n°4)

Concernant l'activité réglementaire de cette commission, aucun dossier n'a été reçu en 2022 sur cette commission.

En revanche un projet sur la commune de Caubon St Sauveur à fait l'objet de réunions sur site avec les propriétaires, le syndicat SMATGM et les services de l'Etat. L'objectif est de trouver une solution permettant d'éviter des impacts sur une zone humide du SAGE ou à défaut les réduire au maximum.

Ce secteur est concerné également avec le plan de gestion zones humides cité précédemment porté par le syndicat.

Comme pour la commission géographique n°4, des réunions de concertation dans le cadre du projet d'extension du périmètre N2000 de la Garonne ont été animées, avec pour cette commission géographique deux Groupes de Concertations Territorialisés (GCT) : 1^{er} décembre pour le GCT n°2 à Fourques-sur-Garonne et 30 novembre pour le CGT n°3 à la Réole.

4.8. Commission 6 : Garonne girondine

Le Commission Géographique 6 est présidée par M. Hervé GILLE, conseiller départemental de la Gironde. Le référent technique a été en 2022 Daniel ROCHE (1^{er} semestre) puis Alicia KACI appuyés par Claire BOSCUS.

Sur les synergies eau & urbanisme :

Intervention à la journée technique sur les captages, du 28/11/22, organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine : "Captages : quels leviers fonciers pour protéger la ressource en eau ?"

Sur l'actualité générale de cette commission :

- PEP PAPI Garonne Girondine (validé le 29/12/2021) : le marché AMO pour l'animation, la concertation et la communication liée au PEP est engagé pour 2023 et 2024
- Extension Natura 2000 (NA) : la dernière concertation a eu lieu le 30 nov. à Villenave-d'Ornon - poursuite de la concertation technique pour validation du périmètre élargi en COPIIL et lancement de l'évaluation du DOCOB en 2023
- Stratégie ZH : déploiement prévu fin 2023
- Qualité des eaux : projet CONTROL du SMIDDEST, MAGEST
- Intervention au Conseil des communes des fleuves de Bordeaux Métropole du 06/10/22

Deux dossiers d'autorisation ont été instruits.

5. Approches thématiques sur l'ensemble de la Vallée

5.1. Zones humides et synergies avec Natura 2000

Le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » (GTMAH) de la CLE a été chargé de suivre pour le compte de la CLE les travaux menés sur le volet zones humides. Ainsi depuis 2014, le GTMAH s'est réuni 13 fois pour notamment suivre les études d'amélioration de la connaissance et également travailler sur les leviers d'actions relatifs à cette thématique. En 2022, le GTMAH s'est réuni le 16 février. Lors de cette réunion a notamment été présenté les actualités liées au déploiement de définition de la stratégie zones humides des commissions géographiques, notamment les travaux en cours sur le territoire du PTGA (voir ci-après).

L'une des principales actions menée cette année a été le travail mené dans le cadre de la définition de la stratégie zones humides sur le territoire du PTGA en coanimation avec le Conseil départemental 31. Il a été décidé en 2021, dans le cadre de l'élaboration du PTGA de coanimer la

fiche action (C22) par le CD31 et l'Inter-SAGE pour définir une stratégie unique sur ce grand territoire concernant 4 départements et 3 SAGES. Ce travail est mené au titre de l'Inter-SAGE puisque le territoire du PTGA concerne également les SAGE Neste Rivières de Gascogne (NRG) et des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA).

Suite aux premières réunions de 2021 avec les services du conseil départemental pour préparer la mise en œuvre de cette action, 5 réunions de travail ont été menées en 2022 avec les partenaires et le prestataire engagé pour nous accompagner dans la concertation. Ainsi 3 comités techniques ont été organisés en février, septembre et décembre et également une réunion de cadrage de la prestation d'accompagnement en novembre.

Dans l'objectif d'organiser la journée technique zones humides du 16 février 2023 avec l'ensemble des acteurs du territoire, une réunion complémentaire s'est tenue en fin d'année pour préparer les interventions à cette journée des 3 Cellules d'assistances techniques.

Un important travail technique a été mené en régie pour récupérer l'ensemble des données cartographiques nécessaires, et programmer l'outil (FME) sur la base de la méthodologie déployée sur les précédentes commissions géographiques.

L'objectif est de partager la méthode et surtout l'adapter au territoire du PTGA en associant l'ensemble des acteurs du territoire œuvrant sur la thématique zones humides dont les structures GEMAPI. Il a été décidé en fin d'année 2022 de débiter ce travail de concertation et d'intelligence collective en début d'année 2023 avec l'organisation de la journée technique zones humides du 16 février 2023 à St Gaudens.

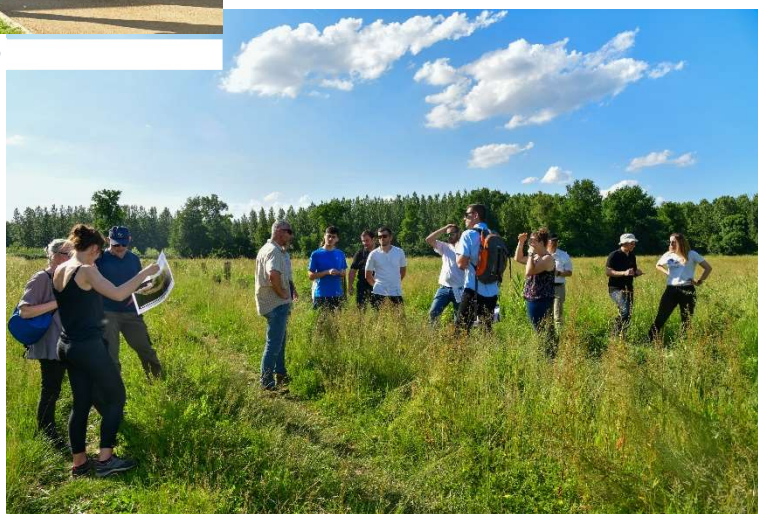
Un travail de valorisation des résultats a été effectué en 2022 dans le cadre de l'animation territoriale sur les commissions géographiques 4 et 5 où les stratégies zones humides ont été validées.

Concernant la partie communication/sensibilisation, une journée technique dédiée aux zones humides a été organisée en mai 2022 à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Cette journée, à destination des élus, techniciens GEMAPI et partenaires techniques a permis de partager des retours d'expériences de restauration de zones humides et des actualités liées à ces milieux comme les nouvelles dispositions du SDAGE 2021-2027. L'après-midi, une table ronde sur l'articulation des politiques en lien avec les zones humides, à différentes échelles, suivie d'une visite sur le site du Pont de Bioule ont été proposées. Ce site, sous contrat Natura 2000 porté par le département du Tarn-et-Garonne, est un bel exemple de synergie entre les politiques publiques liées à la biodiversité (SAGE – Natura 2000).

Cette journée a réuni 70 participants et a été valorisée dans la 14^{ième} lettre d'info du SAGE publiée en début d'année 2023. L'ensemble des présentations et vidéos de la journée sont disponibles sur le site du SAGE [sur ce lien](#)



Entrée des participants au matin



Sortie terrain en fin de journée au Pont de Bioule

Comme chaque année, dans le cadre de l'animation du SAGE et Natura 2000, deux animations ont été organisées/coanimées par le SMEAG dans le cadre des journées mondiales zones humides, une sortie terrain sur la commune de Saint-Macaire et l'autre sur le site du Pont de Bioule sur la commune de saint Nicolas De la Grave (82). Ces manifestations ont fait l'objet de communications spécifiques via le site officiel des journées mondiales zones humides et via les sites internet du SAGE et du SMEAG.

Au niveau de l'activité réglementaire (voir détails en partie 8), 17 dossiers d'autorisation ont été instruits par l'équipe technique du SAGE. Pour ceux-ci, des demandes de compléments ont été formulées pour s'assurer de la compatibilité (PAGD) et conformité (règlement) des projets avec le SAGE. De nombreux échanges ont eu lieu avec les services instructeurs et les porteurs de projets pour préserver au mieux les enjeux zones humides. A noter pour 2022 de nombreux dossiers problématiques vis-à-vis des zones humides sur lesquels l'équipe technique du SAGE a été sollicitée **en amont** de la procédure officielle de consultation de la CLE. Il peut être cité notamment 3 dossiers en 2022 où l'accompagnement de l'équipe d'animation a été soutenu.

Pour l'intégration des enjeux zones humides dans les documents d'urbanisme en lien avec la mission E.A.U. présenté ci-après, l'équipe du SAGE a veillé à l'intégration de ces enjeux dans le cadre

de porter à connaissance (PLUi du Pays de l'Albret, PLUi de la Communauté des communes du Confluent et Coteaux de Prayssas), avec la participation à plusieurs ateliers de SCOT (V3G & Sud Toulousain) et avec 2 avis formulés en phase arrêt dans le cadre de PLUi.

Un des objectifs de l'animation zones humides est de favoriser l'articulation des différentes politiques menées sur le territoire en lien avec cette thématique.

Le suivi du réseau des CATER/CATEZH avec la participation à différentes réunions, comme les ateliers GEMAPI organisés par la CATEZH Garonne dont celui de la Garonne débordante du 29 juin 2022, permet de clarifier et optimiser le rôle des acteurs ZH sur le périmètre du SAGE. Le travail mené actuellement sur le territoire du PTGA en est le parfait exemple. Il peut également citer la participation du SAGE aux réunions ci-après :

- réunion de la CATER 47 le 05 avril 2022
- réunion de la CATEZH Garonne pour les plans gestion des zones humides alluviales de Garonne le 15 mai 2022

Le suivi des travaux zones humides des SAGE adjacents contribuent également à une meilleure cohérence des politiques et actions zones humides à l'échelle du grand bassin de la Garonne. Ainsi les animateurs zones humides du SAGE ont suivi les travaux au cours de diverses réunions des SAGE Neste et rivières de Gascogne, du SAGE estuaire et du SAGE Hers Mort Girou.

La politique zones humides du SAGE a été mise en avant également lors d'un atelier inter-life organisé par Toulouse métropole et également lors du séminaire national des SAGE en octobre 2022 avec la participation à une table ronde

L'animation du volet zones humides du SAGE est conduite en grande complémentarité avec les démarches Natura 2000 présentes sur la Garonne. Les nombreuses sollicitations faites auprès de l'équipe dans le cadre de l'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, dossiers loi sur l'eau,...) permettent de faire le lien entre les enjeux de ces deux politiques.

On peut également citer la participation aux travaux biodiversité des deux Régions au titre du SAGE et de Natura 2000 avec les divers travaux menés sur les Stratégies Régionales Biodiversité (SRB) et la déclinaison de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) au niveau régional et départemental. Au total l'équipe SAGE/N2000 a participé à 8 réunions/ateliers sur les deux régions avec plusieurs contributions écrites.

Le projet d'extension du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine illustre également les fortes interactions entre ces deux politiques. Ce travail avait été initié dans le cadre du SAGE en 2019 avec l'intégration des zones humides du SAGE Garonne dans les propositions d'extension du site. En 2021, quatre Groupes de Concertations Territorialisés (GCT), définis sur la base des commissions géographiques du SAGE, ont été créés. Dans ce cadre, 12 réunions de concertation se sont tenues en 2021 et 2022 afin de présenter le projet et recueillir l'expertise de divers acteurs du territoire permettant d'affiner les propositions cartographiques.

L'objectif est d'aboutir courant 2023 à un périmètre élargi concerté en comité de pilotage Natura 2000, intégrant au mieux les enjeux zones humides et plus largement, les enjeux écologiques, faune, flore et habitats. En parallèle, le lancement de la procédure officielle de révision du périmètre N2000 auprès de l'Europe sera accompagnée de l'évaluation du DOCOB sur le périmètre élargi.

Freins rencontrés :

- Difficultés de faire émerger des projets de restauration de zones humides notamment dans le cadre des PPG
- Difficultés de maintenir une bonne participation aux COTECH (très sollicités)
- Dossiers liés à la règle 1 volumineux et chronophages à instruire

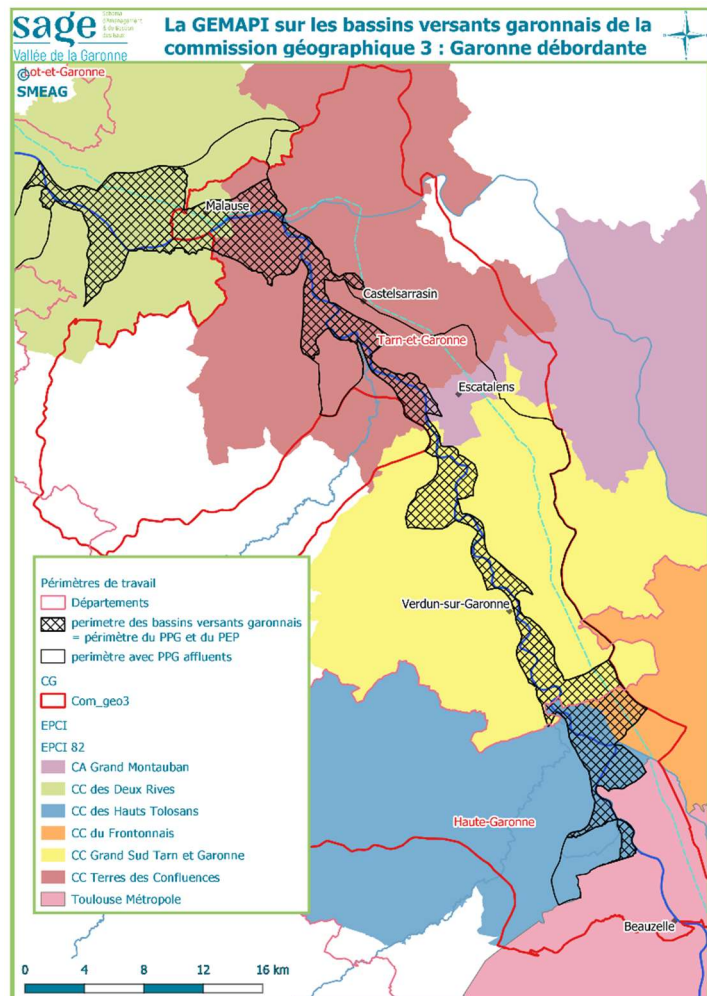
Chiffres clés :

- 1 nouvelle fiche retour d'expérience (guide ZH) – 17 au total
- 5 réunions externes organisées dans le cadre de la priorisation d'animation et de gestion des zones humides sur le territoire du PTGA
- **1 journée technique milieux aquatiques et zones humides organisée à Saint-Nicolas-de-la-Grave – 70 participants**
- Participation à 8 réunions/ateliers en lien avec la mise en place des politiques biodiversité des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

5.2. Charte Garonne et confluences : GEMAPI Garonne, DPF

En 2022, trois collectivités ont signé la charte Garonne et confluences. La première : le SYGRAL (syndicat de gestion des rivières de l'Astarac et de la Lomagne) l'a signée à la suite d'une présentation faite durant une journée technique sur les zones humides. Nous avons souhaité à travers notre animation mettre en avant les milieux particuliers que sont les confluences. Le SYGRAL disposant de la compétence GEMAPI sur les affluents en rive gauche de la Garonne est concerné par neuf confluences avec la Garonne. Ensuite c'est le PETR sud toulousain qui a signé cette charte lors de la révision du SCOT. A travers la charte Garonne et confluences mais aussi grâce aux outils développés dans le cadre des missions eau et urbanisme, nous avons diffusé le message de la prise en compte de l'eau, de la Garonne, de ses berges et de ces milieux aquatiques associés dans les choix d'aménagement. Enfin, le syndicat mixte Garonne amont a signé la charte lors du COPIL de lancement de son plan pluriannuel de gestion. L'enjeu ici était de valoriser ce type de démarche et de mettre en avant l'action de ce syndicat qui s'implique dans une dynamique de restauration du lit et des berges de la Garonne.

Le bilan de la mise en œuvre de la GEMAPI, réalisé l'année précédente, sur le territoire du SAGE nous a conduit à nous concentrer sur le secteur de la Garonne débordante. Sur cette commission géographique, ce sont les communautés de communes qui disposent de la compétence GEMAPI sur les bassins versants garonnais. Afin d'engager des actions durables dans le temps et efficaces l'exercice de la GEMAPI doit s'envisager à une échelle hydrographique cohérente rassemblant plusieurs communautés de communes. Ainsi, les membres du comité technique de la commission géographique et les services techniques des communautés de communes ont travaillé à la définition d'une stratégie d'actions adaptés aux enjeux du territoire et aux dynamiques d'actions en cours. L'enjeu, ici, était d'articuler les démarches engagées par les six communautés de communes concernées. La stratégie définie consiste à la réalisation d'un plan pluriannuel de gestion (PPG) correspondant à la partie GEMA de la GEMAPI couplé à la mise en œuvre d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) correspondant à la partie Pi de la GEMAPI. Ceci est décrit plus haut, à la partie « approche territoriale – commission géographique 3 : Garonne débordante ».



La disposition III.14 vise à rendre opérationnels les actions et les projets sur le DPF de la Garonne. Nous avons mobilisé un groupe de travail réunissant les 4 DDT et VNF qui est gestionnaire du DPF à l'aval de la Garonne à partir de la confluence avec la Baïse. Ce groupe a pour objectif de dresser l'état des lieux de la gestion du DPF par les services de l'État, notamment pour ce qui est de la délivrance des AOT (autorisation d'occupation temporaire), d'identifier les actions néfastes impactant les milieux et au regard des besoins identifiés par les gestionnaires locaux rédiger une doctrine de gestion du DPF pour permettre l'amélioration de son l'état écologique.

Enfin, en ce qui concerne la récupération des déchets flottants, le SAGE contient une disposition concernant la gestion des déchets flottants (cf. annexe 1). C'est la disposition I.9 « Identifier les déchets flottants et les leviers d'actions pour les réduire et mettre en place une campagne

d'information » qui répond à l'objectif général 1 « restaurer des milieux aquatiques et lutter contre les pressions anthropique ». A travers cette disposition, la CLE préconise d'identifier les ouvrages susceptibles d'assurer la récupération des déchets flottants. C'est pourquoi une animation a été mise en place à travers le SAGE, pour permettre la réalisation d'un projet initié par EDF pour récupérer les déchets flottants au niveau du barrage hydro-électrique de Golfech.

En avril 2022, la région Occitanie a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à lutter contre la pollution plastique dans les cours d'eau. Nous nous sommes alors saisis de cette opportunité pour bénéficier de financement et pour avec l'aide de la région développer le projet.

Afin de répondre plus encore à la disposition du SAGE qui envisage la mise en place d'une campagne d'information sur les déchets, nous avons décidé d'intégrer au projet un volet sensibilisation dans les communes en amont du barrage. L'idée étant de profiter de la récupération des déchets au niveau du barrage pour réaliser un suivi (comptage) des déchets anthropiques. Ce suivi permettra alors de mesurer au fil des années l'impact des campagnes de sensibilisation réalisées en amont. Pour assurer les actions de sensibilisation, nous avons associé les quatre communautés de communes de l'amont du barrage (CC des deux rives, CC Terres des confluences, CA du Grand Montauban et CC Grand Sud Tarn et Garonne) et l'association Team Rivers clean qui organise des campagnes de sensibilisation et de collecte.

Ce projet a été retenu par la Région Occitanie notamment car :

- Il permet d'améliorer la connaissance sur la quantité et la typologie des déchets flottants
- Il exprime une volonté de mettre en sortie du dégrilleur des moyens de tri des déchets en vue de leur valorisation (bois mais aussi flux ferrailles, et plastiques, ...)

Et il prévoit la mise en place d'un travail de sensibilisation en s'appuyant sur des acteurs qualifiés

Freins rencontrés :

La gestion du DPF reste complexe et mal comprise localement.

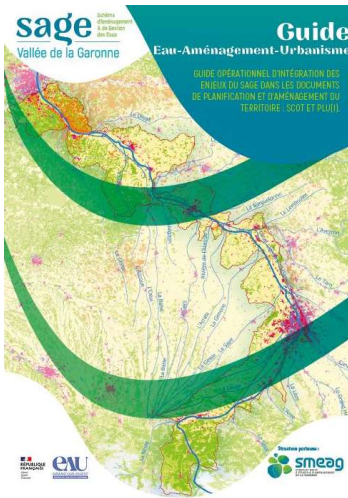
Les EPCI-FP, maîtres d'ouvrages GEMAPI sont particulièrement sensible à la défense contre les inondations (item 5 de la GEMAPI) mais moins à la gestion des milieux aquatiques (items 1, 2 et 8 de la GEMAPI). D'autant plus que les délais imposés par l'État concernant les classements des systèmes d'endiguement obligent certains EPCI à travailler dans l'urgence. Cela s'articule mal avec la gestion des milieux aquatique qui ne peut se faire que sur un temps long.

Chiffres clés :

- 6 EPCI-FP coordonnées sur le territoire "Garonne débordante"
- 3 signatures de la charte Garonne et confluences
- Entre 300 et 700 m3/an de déchets plastiques et métalliques pouvant être récupéré au barrage hydroélectrique de Golfech

5.3. Intégration des politiques de l'eau dans les politiques d'occupation des sols et d'aménagement

En application du document *Préfiguration de la mise en œuvre de l'Objectif Général III* validé par la CLE, les actions réalisées en 2022 ont permis de favoriser l'intégration des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme et de faciliter les échanges entre acteurs de l'eau et de l'aménagement.



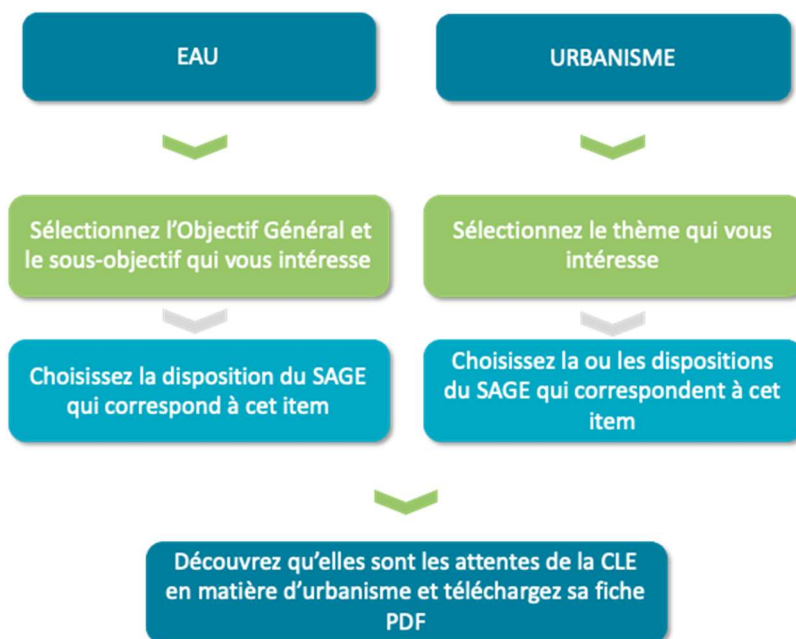
2022 a été une année riche en production d'outils d'aide à la décision sur l'eau et l'urbanisme. En effet, après un an de concertation et de coopération le guide Eau-Aménagement-Urbanisme a été publié en septembre. Ce document est le fruits des réflexions du Groupe de Travail E.A.U composé par 18 structures différentes (Etat, collectivités compétentes en urbanisme, syndicats GEMAPI...)

Le document a été partagé à l'ensemble des EPCI du périmètre du SAGE, aux CAUE, aux agences d'urbanisme ainsi qu'au syndicat GEMAPI.

En parallèle du guide, en juin a été mis en ligne l'outil interactif AG EAU (aménagement et gestion de l'eau).



L'intérêt de cet outil est qu'il recense l'ensemble des dispositions du SAGE en lien direct ou indirect avec l'urbanisme. Par la suite il donne à voir un ensemble de recommandations pour mieux intégrer l'eau, les zones humides, les milieux associés et les dispositions du SAGE dans les SCoT et PLU(i). Deux entrées sont possibles pour accéder à ces informations :

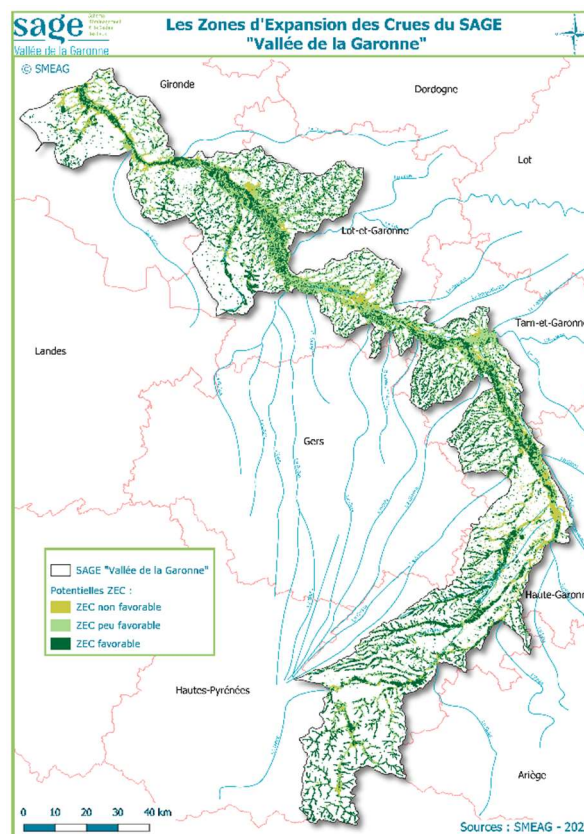


L'outil se complète par des rubriques donnant accès à de multiples guides ainsi qu'à l'observatoire de l'eau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'AUAT.

Afin d'améliorer la connaissance, une étude d'identification des Zones d'Expansion des Crues a été menée d'avril à août 2022. Le travail a été réalisé avec l'appui d'un stagiaire M1. Après une phase d'exploration documentaire, c'est finalement la méthodologie appliquée par l'EPTB Loire qui a servi de base pour effectuer l'étude.

Une note expliquant la méthodologie appliquée accompagne la donnée cartographique. De même, un document de communication à destination des élus et techniciens a été réalisé. Ce dernier explique les atouts et l'intérêt de préserver les ZEC ainsi que la réglementation en vigueur sur ces espaces.

En 2023, la méthodologie doit être déclinée afin d'aider les structures GEMAPIENNE à formuler et mettre en place des actions de préservation et restauration des ZEC en fonction du niveau des crues (Q5, Q10, Q30...).



Freins rencontrés :

- La CLE n'est pas encore associée le plus en amont possible à l'élaboration des documents de planification,
- Manque de connaissance sur certains domaines pour aller plus loin (ruissellement, capacité d'infiltration des sols...),
- Nécessité de multiplier les temps d'échanges entre acteurs de l'eau et l'urbanisme

Chiffres clés :

- 2 avis techniques pour les SCoT et PLUi
- 1 note d'enjeux Inter-SAGE (Hers-mort-Girou et Vallée de le Garonne) pour le SCoT Nord Toulousain
- 7 ateliers/journées techniques où un retour d'expérience sur l'animation Eau-Aménagement-Urbanisme a été présentée

5.4. Gestion quantitative

L'animation du volet GQ du SAGE en cohérence avec les démarches existantes lancée en 2021 a consisté en une analyse approfondie des complémentarités des démarches existantes sur la Garonne, pour ensuite donner une déclinaison des actions opérationnelles sur la base d'un croisement et d'un état des lieux complet des actions existantes du PGE et du PTGA.

L'année 2022 a permis l'élaboration de la Feuille de Route « Gestion Quantitative Garonne » demandée par le Comité de bassin en désignant le SMEAG et l'association pour la Gestion Quantitative des bassins Garonne Ariège Neste et Rivières de Gascogne de la conduire.

Dans le même temps, à la demande de la CLE, un travail d'identification des actions « orphelines » a été engagé sur la base d'un état des lieux des actions existantes, des correspondances entre les différentes démarches, de la déclinaison des actions et du cadre opérationnel a été réalisé. Il a permis en 2022 de construire le programme de travail de la CLE pour la mise en œuvre du volet « gestion quantitative » sur 3 ans, cohérent avec les actions existantes tout en s'inscrivant dans la feuille de route Garonne qui replace cette thématique dans une double approche territoriale au niveau des CLE et des EPTB ou EPTB assimilés.

Ce programme de travail mené en concertation avec le Groupe de Thématique Gestion Quantitative, a été validé par le Bureau de la CLE le 27 octobre 2022.

Par ailleurs, en application du SDAGE révisé et des dispositions du SAGE approuvé, il a été acté que le PGE Garonne-Ariège constituait le « volet étiage » du SAGE dont la mise en œuvre sera suivie par le GT Gestion Quantitative en appui du Bureau de la CLE.

En outre, la mise en œuvre des axes de travail cohérents proposés en programmation des premières actions du volet quantitatif du SAGE a été engagée :

- Le premier axe de travail identifié prioritaire par le SAGE est d'aider, sur les secteurs où les déséquilibres quantitatifs apparaissent récurrents, à dynamiser l'émergence des PTGE (disposition II.1). Sur le bassin de la Séoune, un appui technique et méthodologique au Syndicat des deux Séounes, porteur du PTGE est en cours par une approche Inter-SAGE, suite au lancement d'un PTGE mars 2022. Sollicité par l'ANEB, la CLE a participé à l'élaboration d'un guide sur les PTGE.
- Le second axe porte sur l'état des lieux des plans d'eau (disposition I.2). La CLE a été sollicité via le SMEAG afin de participer avec d'autres acteurs à la phase test de l'inventaire national des plans d'eau en proposant un territoire pilote. La CLE s'est appuyée des études référentes sur l'inventaire des plans d'eau à l'échelle régionale et/ou départementale pour proposer des cas d'usages et un territoire test. La Commission Garonne Marmandaise est ciblée comme un territoire avec des enjeux significatifs, pour y engager la phase test de l'INPE à l'échelle du SAGE allée de la Garonne.
- Le troisième axe concerne les actions d'économies d'eau (disposition II.14). Avec l'appui du projet LIFE Eau & Climat, un kit de sensibilisation qui présenterait la dimension systémique dans laquelle s'inscrit l'eau tout en développant la culture du fleuve Garonne est en cours de réflexion, et des échanges avec les acteurs de l'eau tels que Toulouse Métropole et Eau 47 sont également en cours pour mener des actions d'économies d'eau à l'image du projet MAC Eau développé en Gironde.

L'objectif pour 2023 est de porter les actions du volet GQ du SAGE, en contribution de la feuille de route GQ Garonne adoptée par le Comité de bassin le 8 décembre 2022 et des conclusions de la CLE du 13 janvier 2023. Également assurer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route Gestion Quantitative avec l'Association Garonne, en coordination avec l'Inter-SAGE Garonne, et notamment les actions portées par le SMEAG.

Les leviers qui ont permis de réaliser ce travail sont principalement :

- Les réunions de travail pour la construction du programme de travail du volet GQ SAGE du SAGE Garonne
- Les échanges avec les acteurs locaux (Collectivités, services de l'Etat) afin d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre à l'échelle locale et à grande échelle.
- Les réunions de travail pour la construction de la feuille de route GQ Garonne à la demande du comité de Bassin avec l'appui de l'Inter-SAGE
- Les groupes de suivi et d'évaluation (GSE) pour échanger de l'avancement de la proposition du programme de travail et l'identification des actions prioritaires
- L'appui du Groupe Thématique gestion quantitative pour la construction en concertation et la validation du programme de travail du volet GQ

Freins rencontrés :

- ✓ La complexité à identifier les actions prioritaires, les classer et également faire la correspondance avec les démarches existantes notamment la mise en cohérence avec la Feuille de route GQ Garonne du comité de bassin.

Chiffres clés :

- 4 réunions de travail, un bilan de restitution, 2 GSE et un Groupe Thématique Gestion quantitative pour construire le programme de travail du volet GQ du SAGE sur les 3 ans
- 3 réunions sur le projet Mac Eau en lien avec les économies d'eau (SMEGREG – CD33 – Plateforme Entente pour l'eau)
- 6 Cotech pour l'élaboration d'un PTGE sur le bassin des deux Séounes + 1 convention d'échange de données avec le Syndicat Mixte des 2 Séounes
- 4 échanges avec les collectivités et services de l'Etat
- 2 avis techniques sur les dossiers réglementaires en lien avec le volet GQ
- 1 note d'information sur le PTGE Séoune à l'attention de Mr Paul Vo Van (Président CG4)
- 1 note technique sur les plans d'eau à l'IGEDD
- 2 COTECH sur le volet GQ (CG4 et CG5)

5.5. Adaptation au changement climatique : Projet LIFE Eau&Climat

Depuis septembre 2020, la CLE s'est engagée dans le projet LIFE Eau&Climat, pleinement intégré dans la mise en œuvre du SAGE, dont l'objectif est d'aider les acteurs de la gestion locale des ressources en eau, à évaluer les effets du changement climatique, à les prendre en compte dans leur planification et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Plusieurs partenaires scientifiques (Météo-France, INRAE, OIEau) et techniques (Acterra, Hydreos) accompagneront ainsi durant 4 ans, 21 SAGE démonstrateurs dans le développement de nouveaux outils et méthodologies.

Le périmètre du SAGE est territoire démonstrateur sur les 4 actions du projets : élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'une stratégie d'adaptation (C1) ; mobilisation d'un réseau d'ambassadeurs (élus notamment) sur la thématique du changement climatique et développement

de partenariats avec les représentants de la profession agricole (C2) ; intégration d'indicateurs partagés liés au changement climatique dans le tableau de bord du SAGE et mise à disposition du public dans l'Observatoire Garonne (C3) ; conduite d'une étude socioéconomique précisant l'impact de la démarche d'adaptation au changement climatique (C4).

Chacune de ces actions étant interdépendante, le choix a été fait d'utiliser l'étude socioéconomique, prévue par la disposition II.10 du SAGE, comme le fil rouge des actions à déployer. Le 14 octobre 2022, un webinaire de lancement présentait la démarche aux membres de la CLE ainsi qu'aux partenaires techniques du SAGE (environ 70 participants). Deux ateliers de concertation se sont ensuite déroulés les 29 novembre et 1er décembre respectivement à Portet-sur-Garonne et Fourques-sur-Garonne. A partir d'un état des lieux de l'évolution des conditions hydroclimatiques, ces ateliers ont permis d'identifier les vulnérabilités des usages et des milieux présents. Ces enjeux serviront de base aux prochains ateliers d'élaboration de la stratégie d'adaptation prévus en 2023.

Un benchmark national des observatoires eau et climat a été réalisé par la CLE pour identifier les approches d'observation du changement climatique et les indicateurs à privilégier. Ce travail sera complété par des entretiens avec certaines structures dans le but de proposer la grille d'indicateurs du volet climat du nouvel Observatoire Garonne qui devrait voir le jour fin 2023. Cette méthode de travail alimentera également l'émergence du volet inondation prévue dans le cadre des PAPI Garonne Girondine et Agglomération Toulousaine. Par ailleurs, la participation au travail spécifique du PTGA sur le développement d'un observatoire de la thermie des cours d'eau devrait permettre de proposer un premier indicateur du changement climatique et consolider le réseau de suivi de la qualité de l'eau sur le SAGE.

En matière de sensibilisation, la présence d'un ETP animateur LIFE référent changement climatique a permis d'engager un travail de fond au sein de l'équipe du SAGE et de sa structure porteuse pour mieux intégrer cette problématique dans les documents de planification et répondre aux requêtes des partenaires. L'année 2022 a ainsi permis de rencontrer plusieurs partenaires (structures porteuses de PCAET, Chambres d'agriculture, Conseils Départementaux etc) notamment sur la commission territoriale de la Garonne de Piémont qui a été retenue comme site pilote. Une réunion plénière de sensibilisation aux ruissellements urbains et à l'érosion s'est d'ailleurs tenue à Rieumes dans les locaux du SMGALT. Ce travail préparatoire a permis d'esquisser une stratégie de communication formalisée à l'aide d'un prestataire dans un plan de communication plus opérationnel qui verra le jour en 2023. Les relations avec les réseaux d'ampleur régionales (GREC, URCPPIE etc) se poursuivront afin d'amplifier la dynamique sur les autres commissions.

Chiffres clés :

- 70 participants au webinaire de lancement de l'étude du LIFE E&C
- 2 ateliers de concertation réunissant 25 participants à l'amont et 20 à l'aval
- 1 benchmark des indicateurs du changement climatique liés à l'eau
- 29 participants à la réunion plénière de la CG2 sur la sensibilisation aux ruissellements

5.6. Le Groupe Migrateurs Garonne (GMG) animé par le SMEAG

Les poissons migrateurs sont l'expression d'enjeux transversaux qui se retrouvent dans les actions portées par le SAGE :

- une biodiversité et un patrimoine naturel à préserver : l'ensemble des espèces migratrices (à l'exception de l'anguille) sont incluses dans les programmes Natura 2000.
- des espèces emblématiques de la Garonne, avec une valeur culturelle, touristique et socio-économique.
- des marqueurs de la qualité de l'eau et des milieux, indicateurs des impacts des usages et des changements climatiques, sur l'ensemble de leur linéaire de migration.

Le SAGE est l'outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. A la croisée des enjeux de la Garonne, les poissons migrateurs sont des indicateurs de cette gestion équilibrée. Aujourd'hui, 6 des 8 espèces de poissons migrateurs amphihalins de la Garonne sont dans un état alarmant. Au-delà, l'espèce est considérée comme éteinte. La Garonne est le dernier fleuve d'Europe de l'Ouest à abriter les 8 espèces de grands migrateurs amphihalins : grande alose, alose feinte, anguille, saumon, lamproie marine, lamproie fluviatile, truite de mer et esturgeon.

Le choix a été fait par la CLE de s'appuyer sur le Groupe Migrateurs Garonne (GMG) pour la thématique « poissons migrateurs ». Il s'est réuni à 3 reprises en 2022 et est animé par le SMEAG et la DREAL. Le GMG est en charge de la mise en œuvre du programme migrateurs Garonne, déclinaison opérationnelle du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2022-2027 Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre. Le programme de base migrateurs Garonne 2022 est constitué :

- d'actions d'animation et de communication ;
- de suivis biologiques des poissons migrateurs ;
- du transport des saumons piégés à Golfech vers l'Ariège ;
- et de l'élevage et du repeuplement pour le soutien des stocks de saumon.

En complément, une étude des conditions de migration du saumon entre Golfech et Toulouse est en cours. On observe en effet sur ce tronçon une perte très importante (70%) inexplicée de saumons (radiopistage entre 2002 et 2004). Le programme complémentaire migrateurs Garonne prévoit aussi des travaux et des mesures de gestion sur les obstacles à la migration des poissons migrateurs dont la construction de l'ouvrage de franchissement piscicole du barrage de Malause inauguré le 1er juillet 2022.

Le SMEAG est maître d'ouvrage sur l'une des 6 stations de pêches expérimentales du silure sur la Garonne et la Dordogne : la station de Saint-Sixte. A proximité des frayères de grandes aloses, ce site a été choisi car l'association MIGADO a constaté des attaques de silure sur les "bulls" d'aloses (durant la ponte le mâle et la femelle frappent à la surface de l'eau en exécutant un mouvement circulaire). Le comité de pilotage s'est réuni à 5 reprises pour organiser et suivre ces pêches. Sur le site de Saint-Sixte, 29 relèves aux verveux ont été effectuées par les pêcheurs professionnels en eau douce entre le 05 mai et le 30 juin 2022.



Figure 1 : Equipe de MIGADO à l'ASP de Golfch, préparant un saumon pour le transport vers les frayères de l'Ariège (14/04/22)

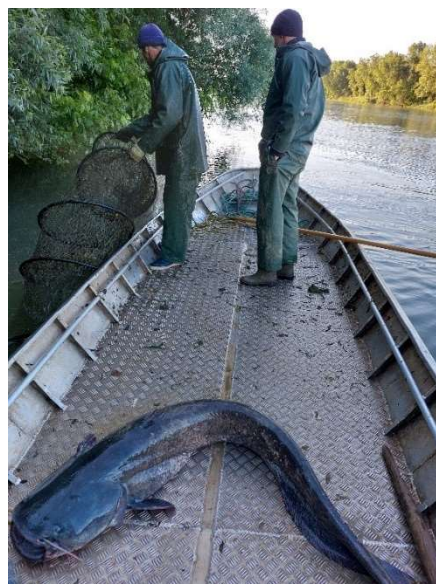


Figure 2 ; Relève N° 11 du 25/05/22 pêche expérimentale silure, Garonne, Saint-Sixte

Chiffres clés 2022 :

- 3 réunions du Groupes Migrateurs Garonne
- 4 réunions du groupe saumon
- 5 comités de pilotage sur les pêches expérimentales de silure
- 20 relèves aux verveux effectués
- une 40 aine d'invités à la visite guidée de la rivière de contournement du barrage de Malause, organisée par le SMEAG pour la CLE du SAGE et les élus

Perspectives 2023 :

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité de l'année 2022. Dans le cadre de l'étude des conditions de migration du saumon entre Golfch et Toulouse, le volet sur l'impact des polluants sur la migration des saumons sera lancé en 2023 par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, avec appui technique et administratif du SMEAG dans le cadre de son animation. Des actions de communication/sensibilisation sont prévues en partenariat avec l'association MIGADO avec notamment la création de kakémonos et d'un poster sur les poissons migrateurs amphihalins. L'année 2023 marquera la 3ème et dernière année des pêches expérimentales de silure. Également, un Groupe Migrateurs Garonne bilan élargi est prévu en fin d'année. Enfin, un groupe de travail spécifique au suivi financier des actions du programme Garonne sera créé afin d'anticiper les futures contraintes financières que subissent le programme.

5.7. Volet qualité des eaux

L'année 2022 a été consacrée à l'initiation des dispositions du sous-objectif « Lutte contre les pressions anthropiques » du SAGE avec notamment une prise de contact avec les principaux acteurs concernés, en particulier pour les dispositions agricoles et le développement du réseau de mesures de qualité de l'eau.

En complément le webinaire "Agriculture et biodiversité : La biodiversité, une thématique transversale aux métiers des Chambres d'Agriculture" organisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, le vendredi 14 octobre 2022, a notamment permis d'approfondir quelles étaient les compétences et les actions des chambres d'agriculture en matière de biodiversité. Ces pratiques étant favorables à la qualité des eaux.

Une dynamique a été engagée, à la demande de M. LAJOURS (VP du SMGALT et membre du bureau de la CLE), au cours de la commission géographique N°2 du 19 octobre 2022 sur les problèmes d'érosion des sols agricoles et de d'imperméabilisation des sols urbains.

Le projet CONTROL (Concentrations en polluants dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eaux latéraux) porté par le SMIDDEST dans le cadre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés est suivi. Cette étude, dans la commission géographique 6, doit permettre :

- d'identifier les principales problématiques du SAGE sur les pollutions chimiques ;
- de développer un argumentaire technique en appui à la gestion de l'estuaire et de ses sous-bassins versants latéraux à forts enjeux environnementaux.

En 2023, les résultats relatifs aux micropolluants et à l'assainissement ont été présentés. L'objectif étant d'avoir une réflexion commune et de développer des synergies pour réduire ces pressions polluantes.

La Commission Locale d'Information du centre nucléaire de production d'électricité de Golfech (dite CLI Golfech) est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. La commission "Fonctionnement, Rejets et Impact sur l'environnement" de la CLI de Golfech du 07 septembre 2022 a permis de faire notamment un point sur les conditions environnementales de l'été 2022. A l'ordre du jour :

- Le bilan 2021 des rejets et de l'impact environnemental par l'exploitant
- Un point canicule du CNPE de Golfech
- Le bilan 2021 du Laboratoire Vétérinaire Départemental
- L'évaluation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

La chargée de mission a assisté au colloque "Micropolluants dans l'eau, un enjeu pour le vivant" du 11 juillet 2022, organisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, à Bordeaux. L'objectif de cette journée était de mettre en avant les nouvelles connaissances, le lien entre les activités à terre et la qualité des eaux, y compris marines ainsi que les leviers pour réduire cette pollution en cohérence avec l'ambition nationale d'une transition écologique.

Enfin, le site internet de l'"Observatoire de la Garonne" valorise les données de qualité de l'eau du réseau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La "météo du fleuve (qualité)" est, quant à elle, relayée par le bulletin quotidien du soutien d'étiage sur le site internet du SMEAG.

Perspectives 2023 :

La première disposition est de développer le réseau de mesures de la qualité de l'eau. La démarche entamée en 2022, avec l'agence de l'eau, concernant cette première disposition, est la porte d'entrée des suivantes. Le résultat de cette démarche permettra d'orienter et de prioriser les dispositions I.17 à I.37. C'est, en effet, en se focalisant sur les masses d'eau en mauvais état, que l'on affinera les enjeux en termes de qualité de l'eau et les territoires prioritaires. La solidarité amont-aval sera favorisée en continuité des travaux déjà menés avec les acteurs et partenaires de la CG06 (MAGEST, projet CONTROL du SMIDDEST, Mission fleuve de Bordeaux Métropole,...). Les solutions de réduction des pressions à la source des seront privilégiées, à l'image des présentations axées sur l'érosion et le ruissellement lors de la CG02 de 2022 ou encore des rencontres avec les chambres d'agriculture.

Au vu de l'année 2022, une attention particulière sera portée sur le paramètre "température" en lien avec l'animation du GMG. L'animation du SAGE et du GMG devra permettre d'apporter une vision globale et fédératrice des différents réseaux de mesure, à l'échelle de la Garonne. Ceci afin de pouvoir en partager les résultats avec, les élus, les partenaires mais aussi de communiquer et de sensibiliser, y compris auprès du grand public. Ce travail se fera en lien avec les partenaires chefs de file sur ce paramètre (OFB, DREAL, Agence de l'eau).

Enfin, en application de la disposition prioritaire I.25 "Sensibiliser aux techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires" en zones non agricoles, autrement appelées JEVI (Jardins, Espaces végétalisés et Infrastructures) dans le plan Écophyto 2, il serait intéressant d'inciter les collectivités à s'engager dans le label « Terre saine communes sans pesticides » piloté par le ministère de la Transition écologique et pour les collectivités d'Occitanie de signer la charte régionale "zéro phyto". Ces outils pourront être présentés au cours des réunions de la CLE mais aussi dans les réunions SCOT/PLUi.

6. Construction du tableau de bord de suivi de la mise en œuvre

Le travail d'élaboration du tableau de bord du SAGE a débuté au second semestre 2018. Les années 2019 et 2020 ont donc été marquée par une phase importante dédiée à la réflexion et à la concertation des acteurs ainsi qu'à la construction technique et numérique.

Tout cela a permis d'aboutir à un projet de tableau de bord répondant à 5 priorités :

- Avoir un outil de pilotage pour la CLE Garonne ;
- Permettre un suivi de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE ;
- Evaluer l'efficacité et la plus-value de cette mise en œuvre ;
- Permettre le réajustement éventuel de certains objectifs et dispositions ;
- Que ce dispositif soit transparent et facile d'accès.

Le tableau de bord a été mis en ligne lors de la CLE du 26 mars 2021. L'année 2021 a donc été la 1ère de suivi de la mise en œuvre du SAGE Garonne.

L'année 2022 a permis de calibrer le travail des services et de mettre en place des processus internes de suivi des dispositions et des indicateurs. Cette année 2022 a également permis de faire la mise à jour des niveaux d'avancement des dispositions prioritaires, point de départ des 10 ans de suivi du SAGE.

Durant l'année 2022 ont été produits les premiers résultats d'évaluation de la mise en œuvre des mesures prioritaires ainsi que les premières mises à jour des données et des indicateurs de contexte et intégrateurs. Cette année a permis également de lancer un audit sur les outils d'observation mis à disposition du SAGE et de remettre à plat tous ces outils. Un projet de refonte de l'observatoire Garonne a donc vu le jour et s'est concrétisé par le lancement d'une prestation informatique de refonte du site de l'observatoire.

Freins rencontrés :

La principale difficulté rencontrée réside dans le choix d'avoir un tableau de bord de suivi et d'évaluation très précis, disposition par disposition, ce qui entraîne un travail fin de suivi et de mise à jour, à prévoir dans le temps de travail des chargés de mission travaillant à la mise en œuvre du SAGE. Il existe également des difficultés techniques à mettre à jour annuellement certains indicateurs.

Perspectives 2023 :

- Continuer la mise en place et l'ajustement des processus internes liés à l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE, en contribution transversale ;
- Animer en interne la politique d'évaluation lancée dans le cadre du SAGE à travers son tableau de bord ;
- Finaliser la refonte complète des outils d'observation mis à la disposition du SAGE (observatoire Garonne)
- Continuer à intégrer et mettre à jour les indicateurs de contexte et intégrateurs y compris créer de nouvelles parties comme le suivi du changement climatique et des inondations.

7. Communication et sensibilisation pour faire émerger une identité Garonne

7.1. Faire émerger une Identité Garonne

Dès le processus d'enquête publique relative à l'élaboration du SAGE vallée de la Garonne, la thématique de l'identité Garonne a été abordée. Cette prise en compte de la communication et de la sensibilisation du plus grand nombre a été retranscrite dans l'objectif général IV du PAGD regroupant la communication grâce à l'Observatoire Garonne ; les actions de sensibilisation autour des thématiques du partage de la ressource en eau, des services rendus par les milieux aquatiques et les zones humides, de la prévention des inondations et de la pollution des eaux ; ainsi que le rétablissement du lien entre acteurs locaux et le cycle de l'eau.

Ce dernier volet a, d'ailleurs, été rédigé dans une logique de mise en cohérence entre les actions qui sont menées dans le cadre du SAGE et celle issues des CPIER Plan Garonne, ce qui est explicité dans le SAGE de la manière suivante : « Les actions du plan Garonne prendront en compte les dispositions du présent objectif général. »

L'année 2022 a été une année de bilan pour le Plan Garonne précédent, avec notamment la constitution des dossiers de soldes de financements. Le plan Garonne suivant été finalisé entre l'Etat et les Régions, pour une validation en COPIL le 7 décembre 2022.

L'année a ainsi été une période propice de préparation de l'animation envisagée dans le cadre du prochain Plan Garonne (pressenti pour la période 2023-2027) et l'engagement de la mise en œuvre du SAGE (OG IV). Cependant, la fin des financements accordés précédemment n'a pas permis de maintenir l'animation en place au-delà du premier semestre 2022.

Ce travail a donc été conduit au cours du premier semestre 2022 pour structurer un programme d'actions cohérent à l'échelle de la Vallée, s'inscrivant dans les approches territoriales prévues par le SAGE, dans l'attente de l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du nouveau plan Garonne.

Concomitamment, l'état des lieux des démarches en France et à l'international a pu être conduit, ce qui a été présenté en mars au Bureau de la CLE puis la phase de diagnostic pour une identité Garonne voire une reconnaissance juridique du fleuve (en lien avec la Métropole de Bordeaux) ont été présentés au Bureau de la CLE en octobre.

Les actions 2023 seront conditionnées aux financements potentiels.

7.2. Communication autour de l'identité Garonne

7.2.1. Site Internet

Le site Internet du SAGE Vallée de la Garonne www.sage-garonne.fr a été remanié à l'occasion de l'approbation du SAGE. La nouvelle identité graphique y a été appliquée, et l'arborescence du site a été repensée pour allier : entrées thématiques, entrées géographiques, et entrée réglementaire.

Aussi, ce site reste modulable ce qui permettra au besoin la création d'espaces d'échanges comme : de nouveaux formulaires, forums, etc. Il est d'ailleurs le support de l'interface « Eau – aménagement – urbanisme » qui sera mis en ligne en mars 2022. Les pages Internet relatives aux territoires sont incrémentées régulièrement.

7.2.2. Twitter

L'actualité de la CLE a été relayée sur Twitter sous le pseudo : @CLE_Garonne. 57 personnes supplémentaires se sont abonnées au compte Twitter en 2022.

7.2.3. Lettres d'information, guides, plaquettes et kakémonos.

Une lettre d'information de la CLE a été publiée en janvier 2022 traitant du projet LIFE Eau&Climat, des approches territorialisées et présentant le nouveau site Internet. Une lettre a été préparée fin 2022 dans l'attente de la réinstallation de la CLE début 2023.

Le guide Eau Aménagement Urbanisme a été publié en septembre 2022 et les nouveaux supports suivants ont été produits :

- Outil interactif en ligne AG EAU

- Page thématique changement climatique intégrant l'actualité relative à l'animation du projet LIFE E&C et les supports relatifs à l'étude socioéconomique
- Page commission géographique Garonne de Piémont intégrant les travaux de la commission
- Une nouvelle fiche du guide zones humides a été éditée en 2022

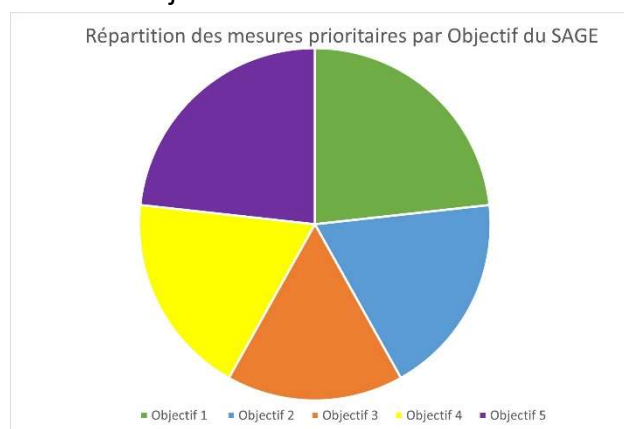
Tous ces documents ont été élaborés par l'équipe d'animation, en lien avec le GSE et publiés. Ils sont en ligne sur le site : [Calaméo - SAGE Garonne \(calameo.com\)](http://calameo.com)

8. Approche évaluative de l'activité 2022

8.1. Etat d'avancement des dispositions prioritaires

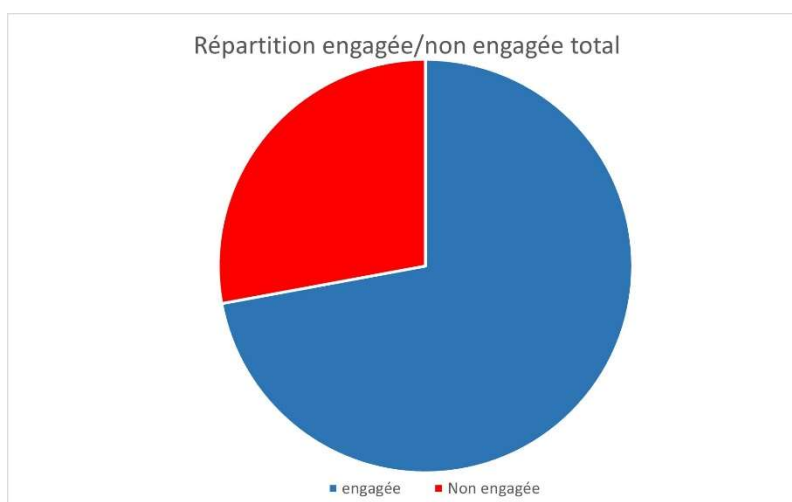
Cette partie est consacrée à l'évaluation et à l'analyse de la deuxième année de mise en œuvre du SAGE Garonne. Tous les éléments quantitatifs et qualitatifs sont issus du tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE. L'objectif de cette partie est de faire une analyse évaluative de l'état d'avancement des dispositions mis en œuvre. Comme pour l'année précédente, l'analyse s'appuiera essentiellement sur les mesures prioritaires définies par la CLE lors de l'adoption du SAGE. Elles sont au nombre de 43. Elles se répartissent sur l'ensemble des 5 Objectifs comme suit :

- Objectif 1 : 10 dispositions prioritaires
- Objectif 2 : 8 dispositions prioritaires
- Objectif 3 : 7 dispositions prioritaires
- Objectif 4 : 8 dispositions prioritaires
- Objectif 5 : 10 dispositions prioritaires (toutes)



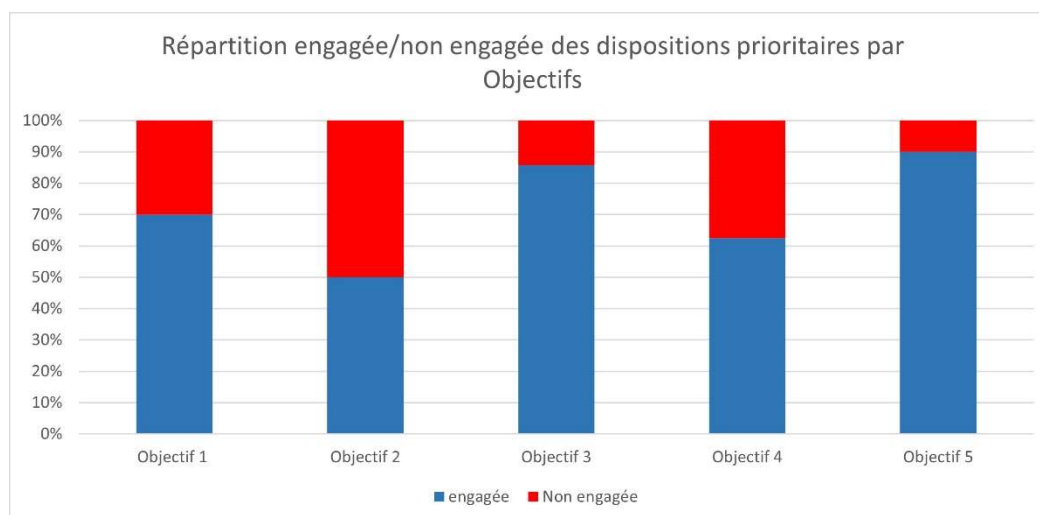
Cette partie se décomposera en 3 sous-ensembles : l'état d'avancement des dispositions prioritaires, l'analyse des ressources humaines et financières allouées et le suivi de la mise en œuvre des 2 règles du SAGE.

- Etat d'avancement des dispositions prioritaires :



Commentaire : Sur le plan global, l'engagement des dispositions prioritaires est satisfaisant puisque plus de 73% des dispositions ont été engagées à des niveaux divers. Le détail du niveau d'engagement sera traité un peu plus loin. Certaines dispositions de l'objectif 1 ou 3 ont été lancées de façon anticipée en 2019 et 2020 et ont maintenant une mise en œuvre assez avancée. Certaines dispositions de l'objectif 2 l'ont été à travers la mise en œuvre du plan de gestion des étiages Garonne-Ariège (Annexe 3 du PAGD du SAGE) et intégrées dans la feuille de route des EPTB au niveau du bassin.

- Etat d'engagement par objectifs :



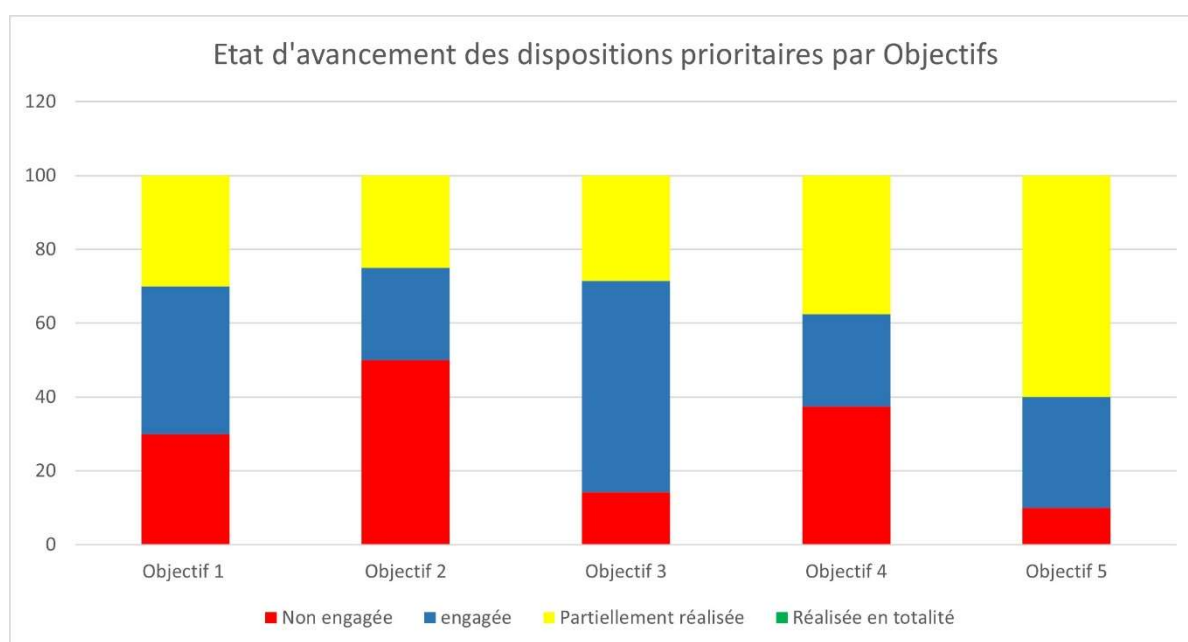
Commentaire : La répartition des dispositions prioritaires par objectifs est assez homogène avec un taux moyen d'environ 72% de dispositions engagées par objectif. On remarque tout de même deux exceptions :

- L'objectif 5 consacré à la création des conditions structurelles de mise en œuvre du SAGE pour lequel près de 90% des mesures prioritaires ont été engagé. Cela est vraisemblablement dû au fait que le lancement de ces dispositions a été un préalable à la mise en œuvre du SAGE.
- L'objectif 3 consacré à l'adéquation eau-urbanisme a également un taux de mise en œuvre élevé (88%). En effet, cet objectif, essentiellement tourné vers la prise en compte de l'eau dans les

documents d'urbanisme, s'avère reposer sur l'animation auprès des acteurs de l'urbanisme pour qu'ils intègrent les enjeux "eau". Par conséquent, beaucoup de dispositions de cet objectif sont liées entre elles et l'animation qui est réalisée autour de ces portés à connaissances, avis, incitations permet d'enclencher une majorité des dispositions prévues.

- L'objectif 2 consacré à la résorption des déficits quantitatifs pour lequel on peut noter un taux de mise en œuvre inférieur aux autres objectifs. Cela est dû au fait que la première année de mise en œuvre dans ce domaine a été consacrée à la mise en cohérence des différentes planifications existantes PGE, feuille de route avec le SAGE. La réalisation de cet objectif devrait être très dynamique dans les années à venir. Les dispositions déjà mise en œuvre sont en partie fléchées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des étiages Garonne-Ariège.

- Répartition des états d'avancement par Objectifs



Commentaire : L'analyse plus précise de l'engagement des dispositions prioritaires permet de savoir à quel stade d'avancement se trouve ces dispositions. Le graphique ci-dessus montre cet avancement par objectif. Si l'on rentre par cette vision des choses, on s'aperçoit que les objectifs les plus avancés sont les objectifs 1, 3 et 5.

L'objectif 3 et 5 sont les plus avancés pour les raisons évoquées ci-dessus (cf. analyse de l'état d'engagement par objectifs).

L'objectif 2 est le moins avancé pour les raisons évoquées précédemment (cf. analyse de l'état d'engagement par objectifs).

L'objectif 1, basé sur la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pressions, est composé du plus grand nombre de mesures prioritaires. Certaines des mesures ont été lancées de façon anticipée (zones humides par exemple). Cela explique le taux d'engagement assez important ainsi qu'un nombre significatif de disposition partiellement réalisées.

L'objectif 4 concernant la création d'une identité Garonne à travers la communication et la sensibilisation a un des taux les plus importants de dispositions "partiellement réalisées". En effet, dans cet objectif se trouve trois dispositions pour lesquelles le travail a débuté bien en amont de la validation du SAGE à savoir : l'observatoire Garonne, la réalisation de la Charte pour la restauration, la gestion et l'entretien du lit et des berges et une disposition dédiée à l'amélioration et la valorisation des zones humides.

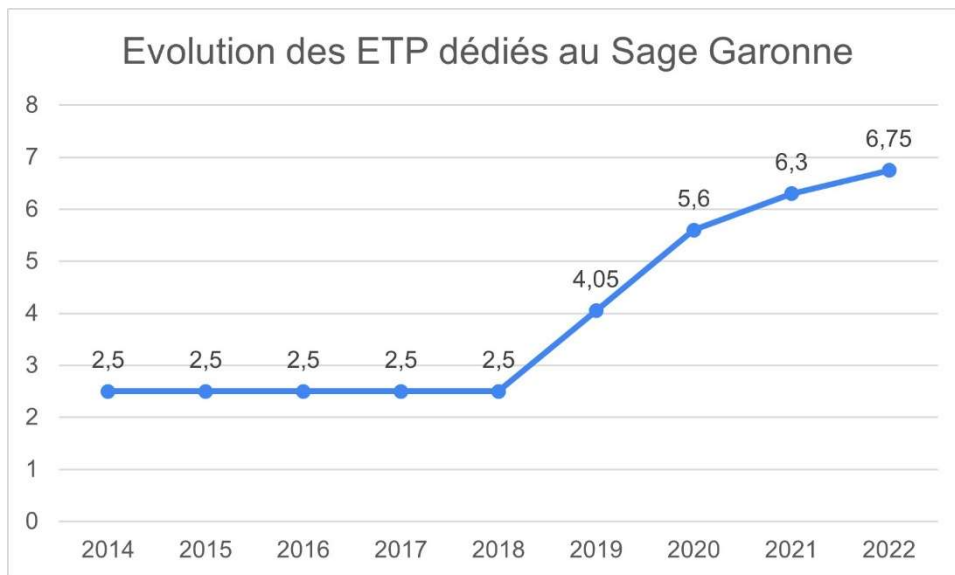
- Dispositions "non prioritaires" engagées :

En plus des dispositions prioritaires qui ont été lancées, 10 autres dispositions ont été lancées, trois concernant l'objectif 1, 3 concernant l'objectif 2, 2 concernant l'objectif 3 et 2 concernant l'objectif 4 :

- I.2 Réaliser un état des lieux des plans d'eau
- I.3 Approfondir les connaissances sur le transport solide sur la Garonne et ses affluents
- I.9 Identifier les déchets flottants et les leviers d'action pour les réduire et mettre en place une campagne d'information
- II.8bis Améliorer les connaissances sur les eaux souterraines
- II.10 Développer les études socio-économiques précisant l'impact de la démarche d'adaptation au changement climatique (projet LIFE Eau et Climat)
- III.10 Protéger et préserver les zones d'expansion de crues (ZEC)
- III.13 Valoriser les données existantes sur le Domaine public Fluvial (DPF) et rappeler ses règles de gestion
- IV.15 Rendre accessible la Garonne et valoriser les paysages de la Garonne
- IV.22 Encourager et accompagner les initiatives de développement durable autour du fleuve

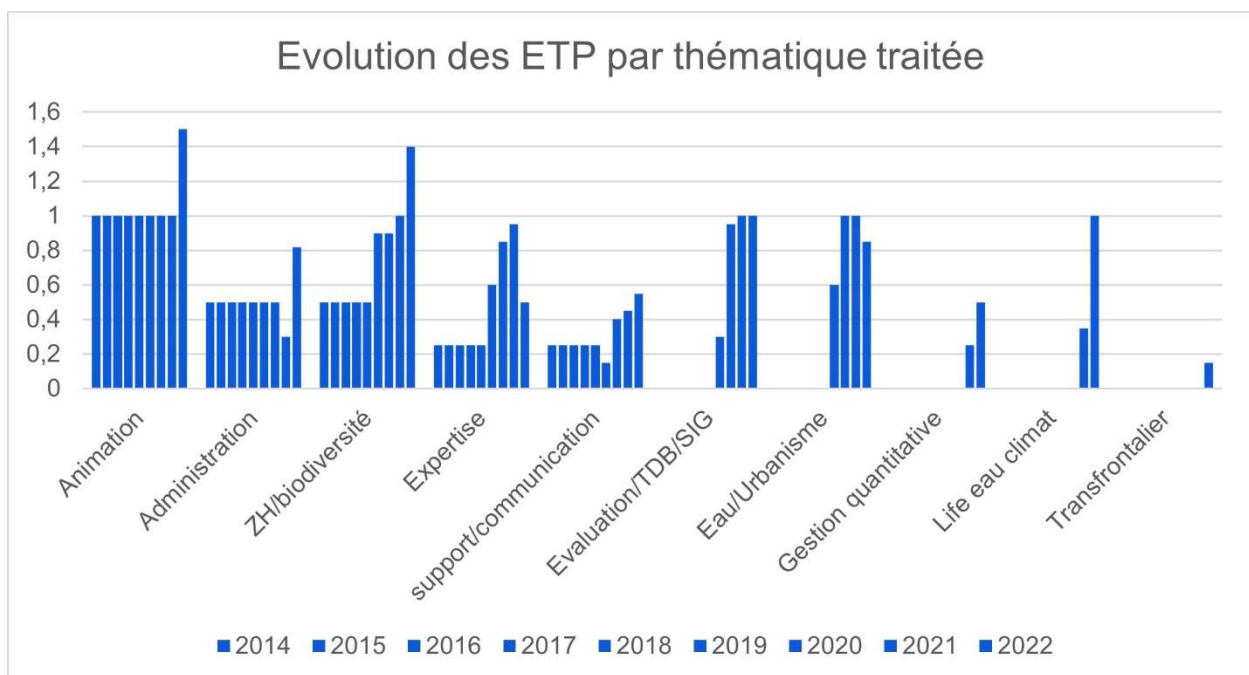
8.2. Analyse de l'animation

- Evolution des ETP dédiés à l'animation du SAGE au sein du SMEAG, structure porteuse



Le graphique ci-dessus montre l'évolution des ETP dédiés à la conception et à la mise en œuvre du SAGE Garonne lors des 8 dernières années. On constate un changement à partir de 2019 (préfiguration de la mise en œuvre du SAGE) avec une augmentation continue des effectifs passant de 2,5 en 2018 à 7,25 en 2022. La période 2014-2018 correspond à la période d'élaboration du SAGE (concertation, écriture du document). A partir de 2020, on constate une montée en puissance des effectifs ayant pour objectif une mise en œuvre la plus performante du SAGE. Les moyens humains en 2022 ont été augmentés de 0,95 ETP.

- Evolution des ETP par thématiques traitées



Ce graphique montre l'évolution des ETP par grandes thématiques. Ce schéma confirme bien les éléments suivants :

- Une prépondérance de l'animation avec une augmentation de 0,5 ETP alloué à cette thématique,
- Une continuité de la montée en puissance de la partie "Zones humides / Biodiversité"
- Un accroissement de l'effort de communication autour des actions mis en œuvre
- Une augmentation significative du temps alloué à deux thématiques récemment développée dans le cadre du SAGE à savoir : la gestion quantitative et le changement climatique à travers le life eau et climat.
- Enfin l'apparition d'une nouvelle thématique dédiée à la gestion transfrontalière

8.3. Analyse de l'activité règlementaire de la CLE

Cette partie est consacrée à l'analyse de l'activité règlementaire exercée par les instances politiques et techniques de la structure porteuse du SAGE.

- Description du circuit d'instruction des dossiers :

Le code de l'environnement prévoit :

- La transmission pour information à la CLE des dossiers soumis à déclaration.
- La transmission pour avis des dossiers soumis à autorisation environnementale (IOTA ou ICPE).

Un référent territorial de la CLE est désigné par DDT pour le suivi des dossiers règlementaires, en 2022 :

- DDT09, 65 et 31 : Vincent CADORET
- DDT 82 : Cédric TREGUER
- DDT 32 et 47 : Mathieu BEAUJARD et Claire BOSCUS
- DDTM 33 : Daniel ROCHE et Alicia KACI

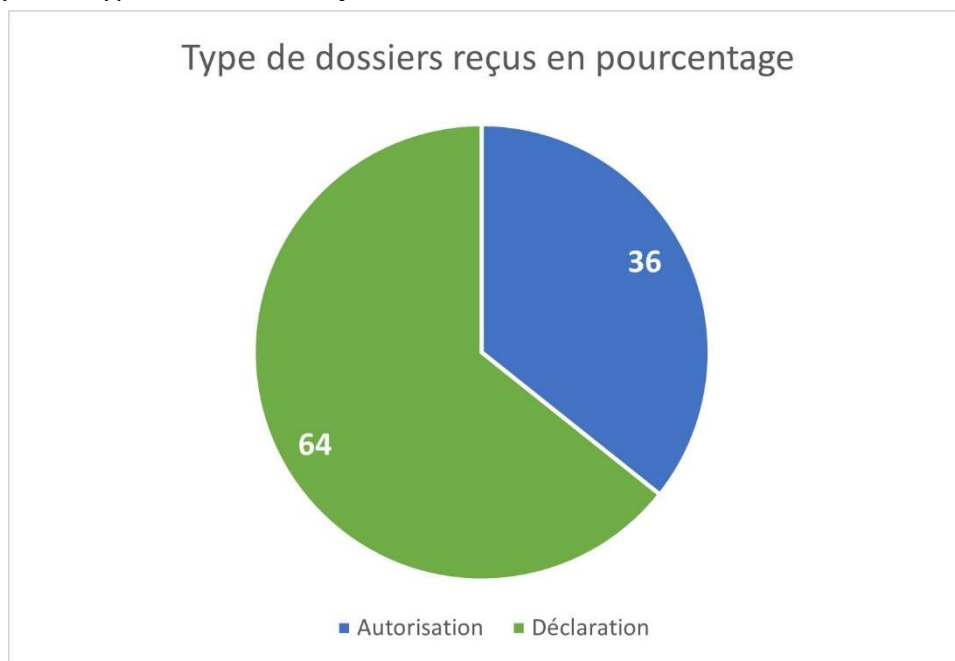
Une adresse mail unique est active pour la transmission des dossiers : contact@sage-garonne.fr

Les dossiers soumis à déclaration sont enregistrés à la date de transmission par les DDT(M) et portés à connaissance du référent territorial.

Les dossiers soumis à autorisation sont enregistrés, les délais d'instruction précisés (dans les 30 jours pour les demandes de compléments, avis à rendre dans les 45 jours) puis transmis au référent territorial qui identifie les dispositions et/ou les règles auxquelles le dossier est soumis puis en analyse la compatibilité/la conformité avec le/les référents techniques concernés.

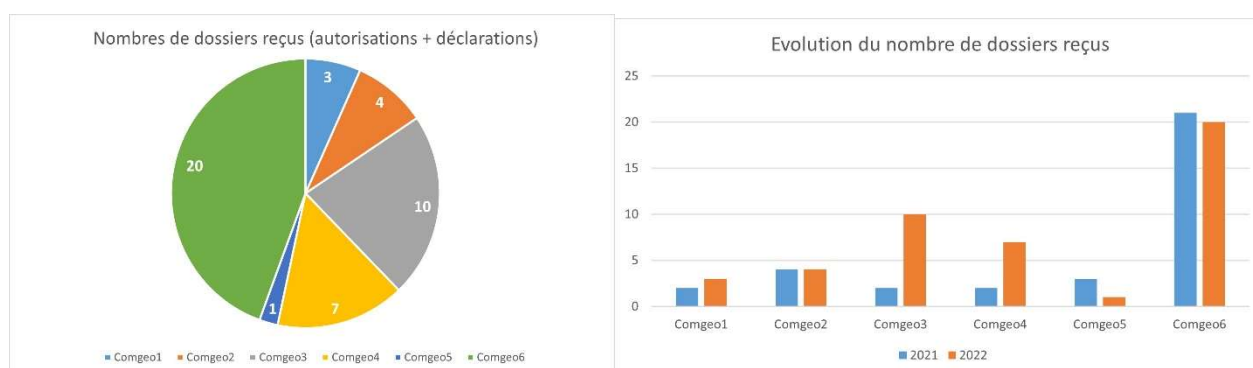
Le cas échéant, une demande de complément est adressée au pétitionnaire via les DDT(M) visant à assurer la compatibilité/conformité avec le SAGE. En cas de persistance d'un doute sur la compatibilité/conformité, un projet d'avis est transmis au Bureau de la CLE pour examen, consolidé puis adressé par le Président de la CLE au représentant de l'Etat.

- Analyse du type de dossiers reçus/instruits



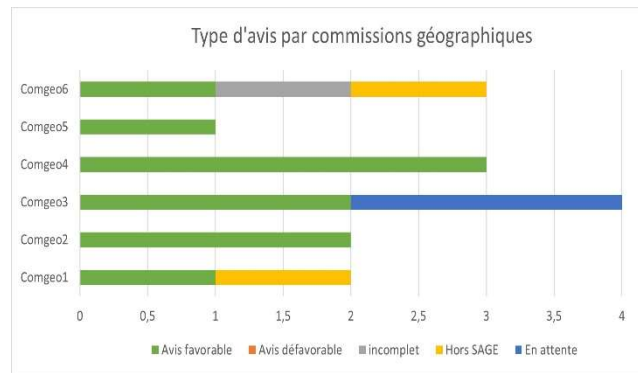
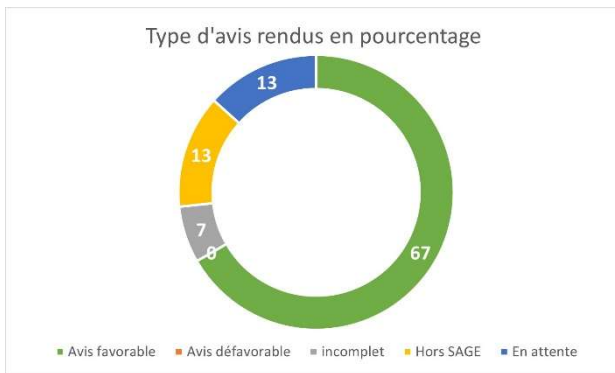
Le graphique ci-dessus représente le rapport entre les dossiers transmis à la CLE au titre d'autorisations et au titre de déclarations (nomenclature loi sur l'eau). Le travail de réponse et la formulation d'un avis est réalisé sur les demandes d'autorisation, les déclarations étant transmises pour information à la CLE. 36% de dossiers d'autorisation représentent concrètement 15 dossiers pour lesquels une instruction a été réalisée ainsi qu'un avis argumenté. Ce pourcentage est en baisse par rapport à 2021 où les dossiers d'autorisation représentaient 45%.

- Répartition des dossiers reçus/instruits par commission géographique



Le graphique ci-dessus est intéressant puisqu'il matérialise l'activité réglementaire par commission géographique. Les résultats exposés portent sur l'ensemble des dossiers (déclaration + autorisation). On observe, encore cette année, un fort déséquilibre entre la commission géographique 6 et les autres commissions. Cela s'explique par le dynamisme de cette commission géographique fortement influencé par la proximité de la métropole Bordelaise. On note une forte augmentation des dossiers reçus sur la commission géographique 3 passant de 2 en 2021 à 10 en 2022. Il en va de même pour la commission 4 qui passe de 2 à 7 dossiers en 2022. Les autres commissions restent, à 1 ou 2 dossiers près, au même niveau qu'en 2021.

• Type d'avis rendus (favorable/défavorable) total et par commission géographique



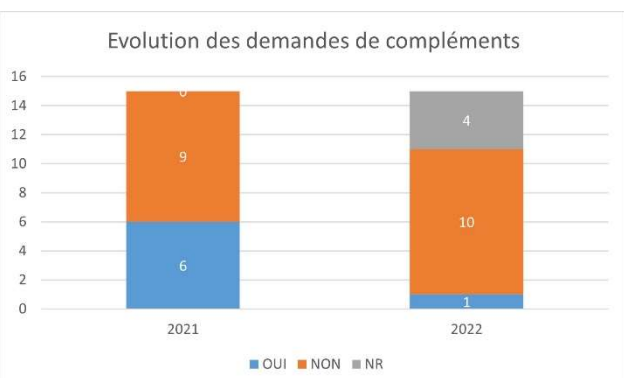
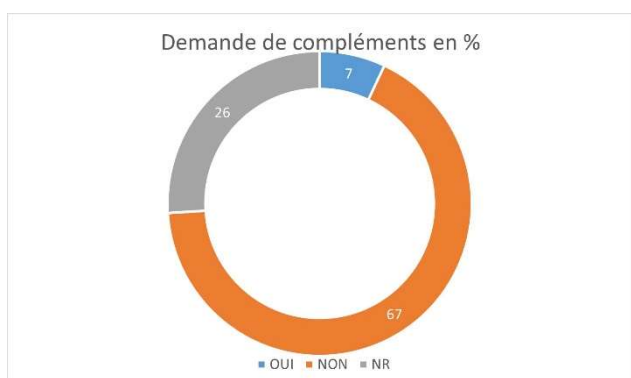
Les avis rendus se classent en 5 catégories :

- Les avis favorables attribués aux dossiers qui respectent à la fois les préconisations du PAGD et des règles du SAGE. Ces avis favorables en 2022 représentent 67% des avis rendus
- Les avis défavorables attribués aux dossiers ne respectant pas les préconisations du PAGD ou des règles. Ces dossiers font l'objet d'une demande de compléments d'informations (cf. graphique ci-dessous). En 2022, il n'y a pas eu d'avis défavorables rendus.
- Les dossiers incomplets qui ne permettent pas de rendre un avis technique en raison des manques observés dans le dossier. En 2022, ils représentent 7% des dossiers.
- Les dossiers "hors SAGE" reçus ne font pas l'objet d'un avis rendu en raison de la position géographique de ces projets.
- Les dossiers "en attente" sont des dossiers qui ont fait l'objet de demande de compléments sans retours à l'heure de cette analyse.

Ce ratio témoigne d'une bonne prise en compte au préalable des préconisations et des règles du SAGE à la fois par les porteurs de projet mais aussi par les services instructeurs. En effet, la totalité des avis rendus ont été favorables.

On observe, par rapport à l'année 2021, une plus grande homogénéité des avis rendus entre toutes les commissions géographiques. Un autre fait marquant est la réception de dossier pour avis se trouvant hors du périmètre du SAGE. Ce phénomène n'était pas visible en 2021. Enfin, la réception de dossiers "incomplets" commence à faire son apparition.

• Dossier faisant l'objet de demande de compléments



Les demandes de compléments interviennent dans 2 cas de figure : soit afin de compléter le dossier pour rendre un avis argumenté, soit pour inciter le porteur de projet à affiner ou à réorienter son projet au regard des préconisations faites dans le SAGE. Il est important d'analyser cet aspect puisqu'il peut être chronophage pour l'équipe qui instruit mais il indique également, dans certains cas, le processus d'accompagnement et de réorientation des projets.

Sur le plan quantitatif, 7% des dossiers d'autorisation ont fait l'objet d'une demande de compléments qui au final ont eu des avis favorables. Cela représente une baisse sensible par rapport à 2021. Cela peut signifier qu'il y a une meilleure connaissance des attendus des procédures par les porteurs de projets. Cela peut être dû à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ainsi qu'à un effort de communication en amont.